



## 22<sup>e</sup> séance du Conseil général

**Jeudi 6 mars 2014 à 19h30**

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

### Procès-verbal

**Présidence** : Mme Sarah Blum (POP)

Trente-trois Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

**Présent(e)s** : Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Bühler Pascal, Caglar Nurhan, Chantraine Hugues, Clerc Celia, Curty René, Erard Monique, Favre Andy, Favre Charles-André, Gagnebin Monique, Herrmann Brand Laure-Anne, Jemmely Josiane, Jobin Patrick, Kitos Philippe, Marchon Lucie, Monard Anne, Morel Yves, Morel Sylvia, Moser Claude-André, Musy Daniel, Nussbaumer Daniel, Othenin-Girard Michael, Rappan Yannick, Robert-Nicoud Florian, Schafroth Marc, Surdez Daniel, Strub Yves, Ummel Christophe, Vurucu Inan, Ziegler Daniel

**Excusé(e)s** : Borel Pierre-Alain, Can Oguzhan, Gressot Julien, Hainard Frédéric, Imeri Shaip, Steudler Adrien, Wenger Fabien

Le Conseil communal siège *in corpore*.

**Le procès-verbal N° 18 de la séance 26 novembre 2013 est adopté sans modification.**

**Mme Sarah Blum, Présidente** : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite tout d'abord la bienvenue à cette séance et vous remercie d'être présents ce soir. J'en profite pour saluer la classe 10MA113 de Numa-Droz et leur professeur Vincent Girard. Réservez-leur un bon accueil, d'autant plus que j'ai la chance d'enseigner l'allemand dans cette classe. Ma vengeance serait terrible.

### Amendement du groupe UDC

*Convention relative au guichet social régional*

*l'art. 11 est amendé comme suit:*

*Les conseillers communaux des communes adhérentes, en charge des affaires sociales, siègent dans la commission de gestion de l'action sociale de la ville de la Chaux de fonds, **selon l'art. 2 al. 4 du règlement de la commission, en attendant une modification adaptée à la situation et dont l'entrée en force sera au début de la prochaine période administrative soit au printemps 2016.***

### Postulat du groupe UDC

*Commission de gestion de l'action sociale*

*Le groupe UDC invite le Conseil communal à réfléchir sur le règlement de la commission de gestion de l'action sociale afin d'y inscrire un nouvel article permettant d'offrir un siège consultatif à un représentant de chaque commune avec lesquelles nous avons une convention de collaboration "GSR".*

### Motion

*Attention à nos achats !*

*Selon le rapport Solidar Suisse de novembre 2013, La Chaux-de-Fonds montre une sensibilité partielle à la problématique sociale sur le plan mondial, surtout lorsqu'il est question de ses achats.*

*La commune a bien fait un effort financier au niveau de sa contribution à l'aide au développement, allouant 37'000 francs au budget 2014. On remarque d'ailleurs avec plaisir une progression conséquente depuis 2010.*

*Autre sujet évoqué par Solidar Suisse, la politique d'achats durables et socialement équitables. En l'absence de directives ou de recommandations claires auprès des services de la commune, le risque est considérable d'acheter des produits fabriqués dans des conditions sociales inhumaines et écologiques très critiquables. Dans cette étude, la commune obtient seulement 12.7 points sur 50 points, ce qui la place en 13<sup>e</sup> position sur les 18 villes de Suisse romande qui ont été évaluées.*

*Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la possibilité d'établir des directives claires en matières d'achats durables et socialement équitables. Nous avons le pouvoir de choisir nos fournisseurs et nous nous devons de montrer l'exemple en tant que collectivité publique ! Solidar a fourni aux communes un instrument d'aide aux achats qui doit servir de base de réflexions. La commune de La Chaux-de-Fonds se doit de réfléchir à deux fois avant de passer commande afin d'éviter des achats non durables et non équitables.*

*Anne Monard, Monique Erard, Pierre-Yves Blanc*

### Interpellation

#### Doubs 51 ... uniquement un problème de pollution chimique ?

Depuis décembre 2011, les médias nous informent régulièrement de l'avancement des découvertes réalisées sur ce site qui en fait, à ce jour, notre « décharge de Bonfol » en pleine ville et de plus en zone UNESCO.

On comprend, avec un méchant mal de crâne, que « l'exceptionnelle symbiose entre l'industrie et l'urbanisme » peut cacher de véritables bombes où l'absence de contrôle semble avoir permis à la facilité de gagner sur la responsabilité.

L'association « ProDoubs51 » faite d'anciens locataires pose des questions pertinentes sur son site comme nous souhaitons en faire de même avec cette interpellation.

- Des services tant cantonaux que communaux sont visés, faut-il craindre des erreurs et défaillances de nos services et par conséquent des poursuites en justice et d'importants frais que notre Commune aura à assumer?
- Les habitants de l'immeuble mitoyen, Doubs 53, ont-ils du souci à se faire pour leur santé, des contrôles sanitaires ont-ils été faits?
- Faut-il s'inquiéter pour les enfants, les élèves et toutes les personnes qui passent près de cet immeuble ?
- Cet immeuble, en tant que bâtiment, peut-il être sauvé ou faudra-t-il le démolir ou encore, restera-t-il en l'état pour les années à venir ? Est-ce que le Conseil communal peut nous donner sa position à ce jour ?
- Est-ce que le propriétaire d'un loft, créé dans une ancienne usine, est sûr qu'il y vit en toute sécurité ?
- Y a-t-il d'autres situations identiques ou proches susceptibles d'émerger ?
- Quelles sont les pratiques du SUE en matière du contrôle de la salubrité, de l'inspection des bâtiments, de la surveillance de l'environnement urbain et industriel, toutes des tâches qui font parties de ses missions ?

Pierre-Yves Blanc, Anne Monard, Monique Erard

### Interpellation urgente

Place de la Gare... c'est parti... et le parking ?

Notre groupe avait subordonné son soutien au projet de rénovation de la place de la gare à la réalisation parallèle d'un parking.

Le Conseil Communal nous avait alors donné l'assurance qu'une étude serait conduite parallèlement à la réalisation des travaux. On pouvait envisager la réalisation de celui-ci sous la place, sur les voies ou dans le talus sud.

On nous a expliqué que la densité des infrastructures souterraines rendaient impossibles la réalisation d'un parking sous la place et que pour des questions de sécurité et de résistance de la construction à un éventuel accident, la construction d'un parking sur les voies n'était pas envisageable non plus.

Dès lors qu'il apparaissait pour le Conseil communal que du point de vue géologique et de la répartition du trafic la solution du talus était envisageable, celle-ci a été placée en tête des options.

Les travaux ont démarré le 3 mars et jusqu'ici le Conseil communal ne nous a proposé encore aucun crédit d'étude. Le groupe PLR s'en inquiète et demande au Conseil communal de l'informer sur l'état d'avancement des premières études, notamment en ce qui concerne la géologie, le génie civil et la résistance des matériaux, ainsi que le plan d'accès des véhicules.

Le PLR regrette que les travaux débutent sans que les options de base de la construction du parking aient été établies.

Quand serons-nous saisis d'un projet ?

Claude-André Moser, Yves Morel, Yves Strub, Sylvia Morel, René Curty

### **Amendement au projet de Modification du Règlement général de la Commune de La Chaux-de-Fonds en application de l'article 48 du même règlement de Philippe Kitsos (transformation en projet d'arrêté)**

Le texte ci-dessus est modifié comme suit:

#### **Projet d'arrêté**

Article premier.- Le règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds du 28 septembre 1994 est modifié comme suit:

Nouvel article 73 bis : Incompatibilité

al. 1 Les membres du Conseil communal ne peuvent pas appartenir simultanément à l'Assemblée fédérale (Conseil national ou Conseil des Etats).

al. 2 Ils sont néanmoins éligibles, mais doivent, après les élections, choisir entre les deux mandats.

al. 3 En cas d'acceptation d'un mandat parlementaire, leur retrait du Conseil communal a lieu au plus tard après un délai transitoire d'une année suivant l'élection au parlement concerné. »

En cas d'acceptation de cette modification, l'arrêté relatif à la rétrocession d'une partie des indemnités de parlementaires fédéraux des membres du Conseil communal devra être abrogé.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Philippe Kitsos

#### **Amendement PLR au projet d'arrêté de Marc Schafroth**

Article premier.- Le règlement de la commission financière, du 23 novembre 2004, est modifié comme suit:

Art. 1a (nouveau):

<sup>1</sup> S'il/elle n'est pas membre de la commission, le/la président-e du conseil général, peut participer aux séances, **sans droit de vote**. ~~Il/Elle occupe un rôle d'observateur et ne peut intervenir.~~

<sup>2</sup> Il/Elle est soumis-e aux mêmes règles de la commission financière en son article 7 (secret de fonction).

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Amendement PLR à la motion de Daniel Musy

....

Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de mettre en oeuvre prochainement ce concept, avec la collaboration de l'Office du tourisme, des services des sports et de la géomatique ainsi que des restaurateurs concernés, **en cohérence avec la mise à jour de "Bon pied, bon oeil"**.

...

## 22<sup>e</sup> séance du Conseil général

**Jeudi 6 mars 2014 à 19h30**

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. Rapport du Conseil communal du 5 février 2014 relatif à une nouvelle convention de collaboration en matière de guichet social régional incluant, l'accès aux prestations sous conditions de ressources, l'aide sociale et les démarches liées à l'AVS/AI entre la Ville de La Chaux-de-Fonds et les communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel
2. Rapport du Conseil communal du 12 février 2014 relatif à une demande de crédit de CHF 2'275'000.- TTC pour la réalisation d'un terrain synthétique aux centre sportif des Foulets et la réhabilitation du terrain de jeux et du saut en longueur adjacent
3. Rapport du Conseil communal du 12 février 2014 à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de CHF 3'149'000.- dont:
  - CHF 1'200'000.- TTC pour les Travaux publics;
  - CHF 1'895'000.- HT pour le Service des eaux;
  - CHF 54'000.- TTC pour le Service du domaine publicpour la réalisation du programme 2014 des chantiers d'entretien constructif et d'extension des voies de circulation, des réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux ainsi que pour la mise en conformité de la signalisation routière des tronçons de rue correspondants
4. Projet d'arrêté de Marc Schafroth déposé le 10 décembre 2013 demandant une modification du règlement de la Commission financière
5. Interpellation de Monique Erard déposée le 10 décembre 2013 relative à l'aménagement de la Place Le Corbusier et à la création d'une véritable zone piétonne
6. Motion de Daniel Musy déposée le 3 février 2014 *Des chemins balisés pour des promenades autour de La Chaux-de-Fonds*

7. Interpellation de Lucie Marchon déposée le 3 février 2014 concernant les prestations sociales
8. Projet de modification du Règlement général de la Commune de La Chaux-de-Fonds en application de l'article 48 du même règlement, déposé le 3 février 2014 par Philippe Kitsos
9. Résolution de Clarence Chollet déposée le 3 février 2014 *Oui à une planification éolienne cohérente et équilibrée !*

*Sarah Blum*  
*Présidente du Conseil général*

## Rapport du Conseil communal

**relatif à une nouvelle convention de collaboration en matière de guichet social régional incluant, l'accès aux prestations sous conditions de ressources, l'aide sociale et les démarches liées à l'AVS/AI entre la Ville de La Chaux-de-Fonds et les communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel.**

(du 5 février 2014)

## au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### Préambule

Le 23 février 2005, le Grand Conseil a adopté à une très large majorité la loi contenant cinq instruments d'harmonisation et de coordination des prestations sociales. Selon le rapport du Conseil d'Etat du 14 septembre 2005, la création de guichets sociaux régionaux constitue l'un de ces instruments. Elle est confiée aux communes qui sont déjà très présentes sur le terrain social, notamment par le biais des services chargés de l'aide sociale.

La mise en application de la création de ces guichets s'est effectuée en trois étapes. La première consistait en un regroupement des communes représentant des bassins de population d'au minimum 8000 personnes afin de créer des pôles de compétences régionaux en matière d'aide sociale, permettant d'avoir en permanence du personnel qualifié (assistants sociaux formés en Haute Ecole ou titre jugé équivalent). Lors de la séance du 26 mars 2007, le Conseil général a validé une convention de collaboration en matière d'aide sociale avec les communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel qui avaient demandé de pouvoir faire partie d'un service social régional avec la Ville de La Chaux-de-Fonds. La deuxième étape de la création des guichets sociaux régionaux consistait au regroupement des agences régionales AVS. Une convention dans ce domaine avec les mêmes communes a été signée en date du 28 septembre 2009.

La troisième étape est l'ouverture formelle, au 6 janvier 2014 des guichets sociaux régionaux qui sont une porte d'entrée régionale pour l'accès aux prestations sociales sous conditions de ressources, à savoir les avances de pensions alimentaires, les mesures d'intégration professionnelle, les bourses d'études, les subsides

d'assurance maladie et l'aide sociale selon une demande unique et un processus coordonné appelé "projet ACCORD".

## **Principe d'application**

Dans la perspective de cette troisième étape, des discussions ont eu lieu au cours de l'année 2013 avec les communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel, afin de revoir les deux conventions en vigueur, pour les fondre en une seule comprenant les prestations d'aide sociale, les prestations AVS et les prestations du projet ACCORD. Le but est d'avoir une seule logique de collaboration, un seul mode de financement et une seule facture annuelle. Dans cet objectif, une nouvelle convention regroupant le tout a été établie et validée par les Conseils communaux des trois communes.

Les modifications principales sont les suivantes:

En conformité avec la loi cantonale, la nouvelle convention prévoit la reprise de toute la partie comptable en matière d'aide sociale. Dans la précédente convention, les communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel remettaient à travers leurs administrations communales les budgets aux bénéficiaires de l'aide sociale. Cette pratique n'aurait pas pu perdurer dans le cadre de l'accès aux prestations lié au "projet ACCORD", d'une part du point de vue du principe de l'accès unique régional et, d'autre part, parce que le but de la loi de confier le travail social dans son ensemble, y compris le calcul, le contrôle et la remise de l'aide financière à des professionnels formés n'était pas respecté.

La participation financière que les deux communes doivent verser à la Ville de La Chaux-de-Fonds se fait sur la même base pour les trois volets. Le calcul est basé sur les frais de fonctionnement du service de l'action sociale (charges de personnel, biens, services et marchandises, intérêts et amortissements, loyer et coût informatique) après déduction des subventions cantonales. La répartition se calcule en fonction du nombre de dossiers traités pour chacune des communes, dans chaque domaine, par année civile.

Les conseillers communaux en charge des affaires sociales des communes adhérentes siègent à la commission de gestion de l'action sociale, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

## **Incidence sur les finances**

Le versement des communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel selon l'ancien modèle se monte, en 2013 à CHF 44'801.25. Au budget 2014, un montant estimatif de CHF 60'000.- a été porté. Celui-ci est approximatif, attendu qu'il n'est pas possible de chiffrer précisément le nombre de dossiers qui seront traités dans chaque secteur, notamment pour les prestations "ACCORD", s'agissant de la première année d'exercice.



## Texte de la convention

### **Convention relative au Guichet Social Régional incluant les demandes de prestations sous conditions de ressources, l'aide sociale et les démarches relatives à l'AVS/AI entre les communes de La Chaux-de-Fonds, de La Sagne et des Ponts-de-Martel.**

Vu la loi sur l'action sociale du 25 juin 1996 (LASoc),

Vu le règlement d'exécution de la LASoc loi, du 27 novembre 1996,

Vu la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS) du 1<sup>er</sup> mai 2005,

Vu la loi sur l'assurance vieillesse et survivants (LAVS) du 20 décembre 1946,

Vu le règlement de la Caisse cantonale de compensation du 11 juin 1971,

Vu l'arrêté modifiant le règlement de la Caisse cantonale de compensation du 27 août 2008,

Les communes susmentionnées conviennent de ce qui suit :

#### I. Généralités

- Art.1 Les communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel (ci-après *les communes adhérentes*) adhèrent, par la présente convention, au Guichet Social Régional de La Chaux-de-Fonds dans le but de répondre aux législations susmentionnées
- Art.2 Le siège du Guichet social régional est à La Chaux-de-Fonds.

#### II. Organisation

- Art.3 L'organisation du Guichet social régional incombe au Service communal de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec les communes adhérentes.

- Art.4 La Ville de La Chaux-de-Fonds engage le personnel nécessaire selon son règlement général pour le personnel de l'administration communale.
- Art.5 Les communes adhérentes délèguent à la Ville de La Chaux-de-Fonds leur compétence décisionnelle en matière d'octroi de prestations sous conditions de ressources, d'aide sociale et de démarches en lien avec l'AVS/AI.
- Art.6 Le Service communal de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds instruit les dossiers de demandes de prestations, rend les préavis d'orientation et transmet les demandes dans les secteurs prestataires cantonaux. En matière d'aide sociale, les assistants sociaux dudit service se chargent de l'accompagnement social, du calcul des budgets d'aide sociale et de la remise de ceux-ci aux bénéficiaires, ainsi que de toutes les démarches administratives de suivi des dossiers.
- Art.7 A la demande des communes adhérentes et en fonction des situations, les assistants sociaux et conseillers AVS se déplacent pour les entretiens dans les communes adhérentes, notamment pour les personnes à mobilité réduite.
- Art.8 Le Service communal de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds est l'autorité d'aide sociale pour les communes adhérentes. Elle représente les communes adhérentes à l'extérieur.
- Art.9 Le Service communal de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds paie toutes les factures inhérentes à l'aide sociale pour les bénéficiaires des communes adhérentes.
- Art.10 Le Service communal de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds dresse un bilan annuel des dossiers de demandes de prestations sous conditions de ressource, des dossiers d'aide sociale et des dossiers AVS/AI et rédige un rapport annuel d'activités à l'attention des communes adhérentes.
- Art.11 Les conseillers communaux des communes adhérentes, en charge des affaires sociales, siègent dans la commission de gestion de l'action sociale de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

III. Finances

Art.12 <sup>1</sup>Le Service communal de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds établit une facture annuelle (au mois de janvier pour l'année précédente) des frais de fonctionnement à l'attention des communes adhérentes.

<sup>2</sup>La facture comprend: les frais de fonctionnement du service (charges de personnel, biens, services et marchandises, les intérêts et amortissements, le loyer et le coût informatique), sous déduction des subventions cantonales.

<sup>3</sup>Le répartition des coûts est fonction du nombre de dossiers traités par commune. C'est le domicile du bénéficiaire qui détermine la commune concernée.

IV. Dénonciation

Art.13 La présente convention peut être dénoncée par chacune des parties à la fin de chaque année civile moyennant un avertissement écrit donné une année à l'avance.

V. Dispositions finales

Art. 14 La durée de la présente convention est indéterminée

Art. 15 La présente convention entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle remplace la convention en matière d'aide sociale du 13 juin 2007 et la convention en matière AVS/AI du 6 mai 2009

Art.16 La présente convention est soumise au vote du Conseil général de La Chaux-de-Fonds et des communes adhérentes et à la sanction du Conseil d'Etat.

**M. Hugues Chantraine, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC s'est penché sur le rapport du Conseil communal et ne voit aucune objection majeure à la signature de ladite convention. Il serait donc parfaitement enclin à accepter l'arrêté.

Toutefois, l'article 11 de la convention pose un sérieux problème pour lequel nous voulions déposer un postulat et un amendement. En effet, il stipule que les représentants des communes avec lesquelles nous avons une convention de collaboration GSR soient de fait membres à part entière de la commission de gestion de l'Action sociale. Si sur le principe cela ne nous pose pas de problème, cette décision unilatérale du Conseil communal est en contradiction avec le règlement du 29 août 2006 de la commission de gestion de l'Action sociale en son article 2. C'est ici qu'apparaît le vice de forme, car cette commission est une commission élue par le Conseil général, article 131 du règlement général. Selon son propre règlement, qui date donc du 29 août 2006, la commission de l'Action sociale ne peut recevoir de décisions du Conseil communal, qui plus est unilatérale, et qui induit en outre un changement fondamental dans son organisation. En effet, l'article 2 du règlement de la commission explique avec clarté qu'elle se compose de 11 membres élus au début de chaque période administrative par le Conseil général.

A la lecture de cet article, il apparaît indubitable que le Conseil communal ne peut en aucun cas s'autoriser à intégrer de manière permanente à cette commission deux personnes de plus, non élues et en cours de période administrative. Certes, le Conseil communal est parti sur un bon sentiment et nous partageons la pertinence d'avoir au sein de cette commission la présence des représentants des communes conventionnées avec La Chaux-de-Fonds, mais nous ne pourrions tolérer que l'on bafoue le règlement d'une manière aussi désinvolte.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de retirer son rapport et, le temps de réfléchir, d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 2, précisant clairement les modalités dans lesquelles ces représentants des communes adhérentes peuvent y siéger, partant du principe, évidemment, que leurs voix ne seront que consultative. Merci.

**Mme Anne Monard, Verts :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'ouverture formelle, le 6 janvier 2014, des guichets sociaux régionaux constitue la troisième étape de la mise en application des décisions prises en 2005 par le Grand Conseil en matière d'harmonisation et de coordination des prestations sociales.

Nous saluons encore une fois l'aboutissement de ce projet-accord qui, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, constitue pour les demandeurs une porte d'accès facilitée auprès des prestations sociales, mais aussi une meilleure efficacité dans le traitement des dossiers, souvent complexes. Nous savons bien que la mise en place de ces nouvelles pro-

cédures va encore prendre un certain temps et rencontrer quelques difficultés bien compréhensibles. Nous nous réjouissons de pouvoir d'ici quelques mois en tirer un premier bilan.

Lors de la réalisation des deux premières étapes en 2007 et 2009, la Ville de La Chaux-de-Fonds avait signé des conventions avec les communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel. Rien de plus normal donc que de signer aujourd'hui avec les communes partenaires une nouvelle convention adaptée à la mise en application de la troisième étape et qui regroupe en une seule les conventions déjà signées. Nous saluons particulièrement le fait que les conseillers communaux des communes adhérentes en charge des affaires sociales soient intégrés au sein de la commission de gestion de l'Action sociale de la Ville de La Chaux-de-Fonds, leur permettant ainsi de participer à la vie et au fonctionnement de ce service, ainsi et surtout qu'aux prises de décisions.

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte de remercier tous les acteurs qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réalisation de tous ces projets en étant conscients de la charge supplémentaire de travail qu'ils ont provoqués.

Malgré tous les avantages indiscutables provoqués par l'ouverture des guichets sociaux régionaux et l'aboutissement du projet-accord, nous regrettons encore une fois que la mise en application des décisions du Grand Conseil se traduise par une augmentation des charges des communes qui accueillent les guichets sociaux régionaux. Nous suggérons à tous nos députés d'être à l'avenir plus attentifs lors de prises de décisions qui ont des conséquences directes sur les finances communales.

Ceci exprimé, les Verts acceptent cette nouvelle convention et voteront l'arrêté. Merci de votre attention.

**Mme Katia Babey, PS** : Oui effectivement, nous avons aussi un texte dithyrambique sur l'acceptation de cette convention, mais au vu de ce que l'UDC nous a proposé, il serait peut-être judicieux d'entendre le Conseil communal pour savoir s'il retire le rapport ou pas, avant d'exprimer notre accord à cette convention qui ne respecte pas le règlement. Merci.

**M. Daniel Ziegler, POP** : J'allais dans le même sens, étant donné l'intervention de l'UDC. S'il y a véritablement vice de forme, j'allais proposer une interruption de séance, mais ça me va aussi si le Conseil communal peut prendre position maintenant. Il faudra qu'on se positionne sérieusement sur ce point-là avant de continuer les discussions.

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication)** : Pour le Conseil communal, je demande une suspension de séance. Puisque tous

les groupes ont l'air d'accord avec cette convention, j'imagine qu'on peut modifier le règlement par le biais d'un arrêté ce soir. Donc si je peux le faire ce soir, ce serait mieux que d'y revenir. Je vous demande juste une suspension afin que je puisse regarder le règlement et faire une proposition de modification d'arrêté. Merci.

## SUSPENSION DE SEANCE

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je tiens d'abord à remercier l'intervention de l'UDC qui nous a mentionné qu'il y avait une erreur dans la procédure, erreur que nous allons essayer de réparer ce soir.

Je pense que la solution que nous avons trouvée pourra trouver l'accord de tout le monde. Nous proposons d'amender l'arrêté. L'article 1 resterait tel qu'il est, l'article 2 nouveau pourrait dire ceci : *"Le règlement de la commission de l'Action sociale du 29 août 2006 est modifié comme suit : article 2 alinéa 1 : elle se compose de 13 membres élus au début de chaque période administrative par le Conseil général et du membre du Conseil communal directeur-trice des affaires sociales ainsi qu'un conseiller communal par commune signataire de la convention relative au guichet social régional."* L'article 2 devenant bien évidemment l'article 3. Est-ce que c'est une proposition qui pourrait vous convenir ?

**M. Hugues Chantraine, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai quand même un doute. Qu'on soit bien d'accord effectivement, comme cela a déjà été dit à deux reprises dans mon intervention, on trouve la présence des conseillers communaux des communes adhérentes à la convention parfaitement judicieuse et pertinente, notre problème et souci intervient dans ce qui est proposé maintenant.

D'abord, on a un peu de peine à comprendre pourquoi la commission qui actuellement est prévue à 11 membres élus par le Conseil général passerait à 13 membres, si on compte qu'en plus il y aura les représentants, donc les conseillers communaux des communes adhérentes. Je ne sais pas pourquoi le nombre des commissaires doit changer.

La deuxième chose est sur l'amendement qui est proposé en lui-même. On a un rapport qui parle d'une convention et on aurait un amendement dans l'arrêté qui toucherait quelque chose de totalement différent, qui est le règlement de la commission de l'Action sociale. Au niveau légal, je ne sais pas si le vice-chancelier peut nous dire si cette proposition est valide ou pas. Le cas échéant, si elle est valide, ça permettrait (mis à part le problème de nombre de commissaires) de trouver une solution qui pourrait satisfaire tout le monde.

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication)** : Oui, c'est moi qui ai mal lu la note. Elle se compose de 11 membres et ensuite on ajoute le reste, parce que sinon on arrive à 15 membres. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

**M. Daniel Ziegler, POP** : Je suis un peu mal à l'aise, je dois le dire franchement. Il y a une erreur, manifestement les services n'ont pas bien travaillé là-dessus. Maintenant, on cherche à corriger le texte en dix minutes, un quart d'heure.

Je propose, par respect de la cause, par respect pour les institutions, que le Conseil communal retire ce projet et qu'il revienne la prochaine fois avec un projet ficelé qui soit solide. De changer comme ça en dix minutes le nombre de membres, ça ne me semble pas sérieux, ni respectueux. Je propose donc qu'on le retire de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

**M. Marc Schafroth, UDC** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans le même ordre d'idée, cela me semble un tout petit peu malvenu.

C'est un sujet qui est très sensible, on le sait. Personnellement, je trouve que c'est quelque chose qui mérite d'être traité avec plus de respect, comme cela a déjà été dit.

C'est pour cette raison qu'il serait très sage de la part du Conseil communal de retirer son rapport et de revenir à la séance prochaine avec la modification du règlement et le rapport en ordre. Comme cela, ça donnera quand même le sentiment que la problématique sociale est prise au sérieux. Mais là, on a l'impression de bâcler, de vouloir aller vite et de faire tout et n'importe quoi.

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication)** : J'aimerais quand même intervenir parce qu'on ne fait pas "tout et n'importe quoi".

Je voudrais aussi dire que la commission de l'Action sociale a été informée de cette modification et qu'elle a été votée, on a tous décidé autour de la table que les deux représentants des communes signataires devaient faire partie intégrante de cette commission, donc je veux dire que ce n'est vraiment pas à la légère qu'on a fait ça. Il est clair que la proposition qu'on a faite ce soir a aussi été faite avec l'aide de la Chancellerie. Je vous dis juste qu'on a fait cela de manière sérieuse, la commission de l'Action sociale, dont M. Chantraine fait partie, a assisté à ces discussions, on en a discuté à maintes reprises.

Mais si vous le voulez, parce que cela ne vous convient pas ou parce qu'il y a un petit souci, je veux bien procéder au retrait de ce rapport. Je

trouverais dommage, parce que finalement c'est quelque chose qui a été discuté longuement en commission et je suis un peu déçue d'entendre qu'on fait cela à la légère, parce que ce n'est pas vrai. Nous n'avons pas fait cela à la légère, nous avons demandé l'avis des membres de la commission et c'est après l'unanimité (parce que c'est ce que je voulais, l'unanimité) que nous avons décidé de mettre les deux membres du Conseil communal des Ponts-de-Martel et de La Sagne dans la commission de l'Action sociale qui me paraît aussi fondamentale pour ces deux villages, qui signent une convention, qui nous payent des prestations; la moindre des choses, tout de même, c'est de pouvoir les intégrer.

Si nous avons essayé de trouver cette solution ce soir, c'est parce que j'ai eu l'impression que quand on vous a demandé, non seulement la suspension de la séance, mais aussi quand on vous a proposé de faire une modification de l'arrêté et que vous avez tous été d'accord, j'avais pensé que les choses étaient claires. Mais encore une fois, si vous pensez à l'unanimité qu'il faut revenir avec ce rapport, je le fais volontiers.

**M. Marc Schafroth, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je m'inscris en faux dans les propos de Mme la conseillère communale. Je ne remets pas en question les travaux de la commission, je remets en question ce qui se fait ce soir. La commission a fait son travail, mon collègue de parti l'a très bien dit, c'est normal que les représentants de ces deux communes fassent partie de la commission. Ce que je voulais dire par là, et j'espère que je m'exprimerai de manière beaucoup plus acceptable pour la conseillère communale, c'est que je trouverais plus élégant que le rapport soit retiré par le Conseil communal que ce qu'il soit refusé par le Conseil général.

**M. Yves Strub, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il y a eu effectivement vice de forme. Ce vice de forme souhaite être corrigé. Je vous rappelle que nous sommes ici dans un parlement. On peut bien sûr recevoir des rapports, en discuter entre partis, en faire toute une stratégie et ensuite venir ici avec des positions arrêtées et les aligner.

L'UDC a relevé un vice de forme, ce vice peut être corrigé et je ne pense pas qu'il soit corrigé à la légère. Je crois que nous pouvons discuter de ce sujet. C'est un parlement qui est ici pour discuter du sujet. On peut prendre une décision ce soir, on peut voir ou accepter ou amender la proposition du Conseil communal mais nous ne nous voyons pas revenir dans un mois pour rediscuter du sujet et trouver encore un moyen de l'amender. Je crois qu'on peut très simplement reprendre ce texte, écouter la proposition d'amendement du Conseil communal, en parler et prendre une décision ce soir, parce qu'il n'y a pas que la légalité qui a son importance, il y a aussi l'image que l'on donne à nos futurs partenaires.

Nous devons nous organiser sur le plan régional avec des communes, on doit aussi montrer que c'est une commune ouverte, qu'elle peut intégrer en son sein des personnes, qui sont La Sagne et Les Ponts-de-Martel, qui participent à ce travail, qui est un travail difficile. Et si un jour on a envie de peut-être créer des liens avec Le Locle et ailleurs, si on commence à chipoter comme on le fait ce soir, on va rester comme une petite réserve d'indiens et on sera extrêmement pittoresques quand on viendra nous voir avec la télévision et les cars de touristes chinois. Je trouve que ce soir on peut vraiment régler ce problème. Nous sommes un parlement et sommes faits pour ça. Merci.

**M. Hugues Chantraine, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai juste deux-trois remarques à formuler.

La première, c'est que je ne suis pas certain que nous puissions discuter ce soir d'une modification du règlement de l'Action sociale. Certes, lors de la commission d'Action sociale, ça a été voté à l'unanimité. Ceci dit, la commission de l'Action sociale n'a pas, elle, la compétence de modifier le règlement non plus. Il y a donc un certain nombre de choses à respecter. Malheureusement, cela n'a pas été remarqué à ce moment-là, lors de la production de ce rapport, et ça apparaît maintenant. Alors cette chose peut être corrigée, je ne vois pas de problème à ce qu'effectivement le Conseil communal puisse retirer son rapport.

De toute façon, il est parfaitement stipulé dans le rapport que cette convention a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014, ce qui veut dire que même si on la vote le mois prochain avec une modification du règlement de la commission d'Action sociale, l'entrée en force de la convention sera la même. Cela ne changera rien du tout, par contre ça laissera peut-être plus de temps pour réfléchir à faire une proposition (comme le demandait notre postulat) de faire une modification du règlement de la commission de gestion de l'Action sociale qui soit peut-être plus en adéquation avec une réflexion sérieuse. Ce qui ne veut pas dire que les dix minutes que le Conseil communal a pris pendant la pause n'étaient pas sérieuses, bien entendu.

Ce qui est peut-être possible maintenant, et c'est une piste que je soulève, c'est que dans son arrêté sur le rapport actuel, le Conseil communal nous propose une disposition transitoire jusqu'à ce que le règlement de la commission d'Action sociale soit modifié dans les règles. Merci.

**Mme Katia Babey, PS :** C'est assez simple et très compliqué en même temps. C'est vrai qu'il y a eu une erreur que d'ailleurs on n'a pas vue. Comme groupe, nous n'avons pas vu ce petit couac entre la convention (l'article 11) et le règlement. Mais là, je pense qu'on peut abonder dans le sens du PLR. Le Conseil communal s'est rendu compte grâce notamment à l'UDC qu'il y avait un couac. Ce couac peut être réparé grâce à la

modification qui est proposée ce soir. Je crois qu'on devrait pouvoir la voter. Mais évidemment, si le rapport devait être retiré, je pense également que s'il y a des mesures rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier, on pourrait aussi très bien se contenter de revoir ce point lors de la prochaine séance, c'est-à-dire dans un mois.

**M. Daniel Ziegler, POP** : Moi je suis désolé, je suis foncièrement d'accord, pour une fois, avec M. Chantraine.

**RIRES**

**M. Hugues Chantraine, UDC** : Ça fait mal...

**RIRES**

**M. Daniel Ziegler, POP** : Nous modifions la convention, nous ne modifions pas encore le règlement. Je ne peux pas accepter que là, maintenant, on bricole aujourd'hui. Cela ne veut pas dire qu'il y a eu du bricolage auparavant. M. Chantraine l'a bien dit, le travail a certainement été fait avec la meilleure conscience du monde. Il y a eu une erreur, traitons cette erreur sérieusement, corrigeons les choses sérieusement au niveau de la convention, au niveau du règlement et revenons avec ce point à la prochaine séance. Cela ne change rien sur le fond, M. Chantraine l'a dit aussi, du moment qu'il y a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier. Réglons la chose de façon sérieuse, s'il vous plaît.

**Mme Sarah Blum, Présidente** : Merci, le Conseil communal désire-t-il retirer le rapport ? Mme Schallenberger.

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication)** : Très bien, écoutez. En toute objectivité, il me semblait que cette modification pouvait tout à fait adhérer de manière rapide. Je n'ai pas pensé que ça prendrait autant de temps. Le mois prochain, je vous ferai de toute façon la même modification, mais apparemment, puisque vous désirez que le Conseil communal retire ce rapport pour le redéposer dans un mois, je vais retirer ce rapport.

## Rapport du Conseil communal

### **relatif à une demande de crédit de CHF 2'275'000.- TTC pour la réalisation d'un terrain synthétique aux centre sportif des Foulets et la réhabilitation du terrain de jeux et du saut en longueur adjacent**

(du 12 février 2014)

### **au Conseil général**

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

#### **Introduction**

Le centre sportif des Foulets, dont la rénovation fait l'objet du présent rapport, a été créé dans la continuité de la construction du collège primaire en 1973. Les terrains se situent au sud de la ville à environ 1030 m d'altitude. Le centre sportif est constitué de deux terrains en gazon naturel. Le terrain principal en Est a des dimensions de 100x57.2 mètres et le terrain d'entraînement en Ouest de 93x56 mètres. Pour rappel, les dimensions d'un terrain homologué doivent être de 100x64 mètres plus 3 mètres de dégagement pour la sécurité sur tout son pourtour, ce qui nécessite en finalité un terrain avec des dimensions de 106x70 mètres. Ces terrains se trouvent en zone d'utilité publique (ZUP). La zone est délimitée au nord par le bâtiment du collège des Foulets et la rue Abraham Robert, à l'est par le passage des Bougillons, à l'ouest et au sud par des propriétaires privés.

Ce centre sportif est également constitué d'un terrain de jeu grillagé en dur aux dimensions d'un terrain de handball. Ce dernier devient problématique car il est en très mauvais état et l'enrobé se creuse fortement dans son milieu. Quelques entretiens ont été effectués ces trois dernières années (grillage à l'est et les caillebotis au sud). Ce terrain est utilisé par les élèves du collège et par les footballeurs lorsque les terrains en herbe sont impraticables.

Trois autres infrastructures viennent compléter le site (annexe 1) : un petit terrain en écorce, un parcours de bicross et une piste de saut en longueur en dur et quelques jeux pour les enfants (toboggan, etc.).

Les terrains de football sont utilisés par le club de football Etoile-Sporting qui compte en 2013, 16 équipes. Les élèves du collège n'utilisent pas la surface de jeux en herbe, excepté pour les joutes sportives au mois de juin.

En cas de météo défavorable, le club utilise ponctuellement le terrain des Forges ou le terrain principal de la Charrière. Une équipe féminine du club s'entraîne également sur le terrain du collège de la Charrière le lundi soir.

### **Etat des lieux**

Les arguments principaux pour assainir le terrain des Foulets sont:

- Le drainage est en fin de vie et le terrain devient inutilisable en cas de précipitation de quelques heures. Pour rappel un nouveau drainage nécessite CHF 140'000.- d'investissement ;
- Le terrain est trop petit et ne répond pas aux normes, une dérogation avait dû être demandée pour que la première équipe puisse y disputer ses matchs lorsque le club était en 2<sup>ème</sup> ligue interrégionale. Pour rappel, un terrain doit avoir des dimensions de 100x64 mètres + 3 mètres de sécurité sur tout son pourtour ;
- Les projecteurs ne sont également plus conformes en ce qui concerne le nombre de Lux. Par ailleurs les mâts (en bois) sont en fin de vie. Un rapport de l'Association Neuchâteloise de Football impose de changer ces projecteurs sans quoi le club ne pourra plus jouer ses matchs en nocturne.

Les clubs avec leurs bénévoles sont depuis des décennies des acteurs importants et incontournables pour le sport comme vecteur d'intégration sociale, d'encadrement de la jeunesse, de promotion de la santé et d'image positive de la Ville au travers de leur engagement. La collaboration entre le Service des sports et les clubs s'est intensifiée.

### **Priorités**

Aussi bien dans son programme de législature 2012 - 2016 que dans le rapport relatif à la politique des sports, adopté par votre Autorité le 29 août 2006, le Conseil communal a souligné qu'en matière d'infrastructures sportives, la priorité reste à l'entretien et à la remise à niveau des installations existantes, avant d'envisager des constructions nouvelles. C'est dans cet esprit que les budgets d'investissements du Service des sports ont été définis par le Conseil communal ces dernières années.

### **Situation actuelle et utilisation des terrains**

Les effectifs des clubs de football, y compris ceux de notre cité, ont considérablement augmenté ces dernières années, en particulier suite à l'Euro 08 organisé dans notre pays conjointement avec l'Autriche.

Il est intéressant de relever qu'un terrain de football en gazon naturel ne peut supporter plus de 15 à 20 heures d'occupation par semaine, alors qu'un terrain synthétique de 3<sup>ème</sup> génération permet sans problème une utilisation de 60 heures par semaine. Nos trois terrains synthétiques actuels ont permis de jouer tous les matchs du calendrier de l'automne calamiteux de 2013. Paradoxalement, et cela doit être une première dans le canton de Neuchâtel, des matchs devant se jouer dans le bas du canton sur des gazons ont été déplacés à la Chaux-de-Fonds sur nos terrains synthétiques !

Notre philosophie concernant l'utilisation des terrains de la Ville va dans une direction de partage et de planification judicieuse afin que tous les clubs de la ville puissent profiter de ces nouvelles infrastructures.

### Pré-étude

Une pré-étude a été commandée par le service des sports pour la faisabilité d'un terrain synthétique en remplacement d'un terrain en herbe sur le centre sportif des Foulets. Deux options ont été évaluées :

- Terrain en Football Turf sur l'emplacement du terrain principal en est ;
- Terrain en Football Turf sur l'emplacement du terrain d'entraînement en ouest.

L'analyse des avantages et inconvénients des deux options possibles est reproduite ci-dessous :

Critères	<b>Variante 1</b> terrain à l'est (principal)	<b>Variante 2</b> terrain à l'ouest (entraînement)
Coûts des travaux.	L'ensemble des travaux de réalisation est plus cher pour la variante 1, environ de 5%. Refaire un nouveau terrain de jeu et saut en longueur.	Les travaux uniquement du terrain sont plus chers par contre vu que l'on ne touche pas les aménagements annexes, le coût total est moins cher.
Coût de l'entretien, maintenance.	Coûts plus ou moins identiques.	Coûts plus ou moins identiques.
Emplacement des installations vis-à-vis de l'utilisateur.	L'emplacement du futur terrain est préférable à l'est. Effectivement, il sera plus proche des différents éléments existants, accès, buvette, vestiaires et collège.	L'emplacement situé en ouest est plus loin des éléments existants accès, buvette, vestiaires et collège.

Etat de l'ensemble des installations du point de vue de l'école.	La réalisation du terrain à l'est est préférable, puisqu'elle nécessite de reconstruire les surfaces de jeu ainsi que la surface du saut en longueur qui ne sont pas en bon état.	La réalisation du terrain à l'ouest permet la conservation des surfaces de jeu et du saut en longueur qui sont actuellement en mauvais état et qui doivent être assainies.
Etat de l'ensemble des installations du point de vue des footballeurs.	La réalisation du terrain à l'est est la solution qui minimise l'état des surfaces, vu que c'est le meilleur terrain qui est modifié.	C'est la solution qui optimise l'état des surfaces de jeu du centre sportif, vu que c'est le moins bon terrain qui est réhabilité.
Problématique vis-à-vis des tiers et problème d'enquête publique	Le terrain à l'est est la solution qui modifie le moins l'état actuel. Cela va a priori poser le moins de problème lors de la mise à l'enquête publique.	Le terrain à l'ouest est la solution qui modifie le plus l'état actuel. Le terrain ainsi que les nouveaux mâts d'éclairage vont être très proches des propriétés des riverains. Il a de fortes probabilités d'opposition lors de la mise à l'enquête publique.
Rapidité entre la phase d'études et la mise en service	Cette solution a le moins de probabilité de recevoir des oppositions des riverains. Il a plus de chance de pouvoir se réaliser plus rapidement que l'autre variante.	Cette solution a plus de probabilité de recevoir des oppositions des riverains. Ce qui aurait pour conséquence d'allonger la durée entre les études et la mise en service.

En ajoutant que:

- la proximité du terrain synthétique avec le collège permettra aux élèves de profiter du terrain pendant les récréations ;
- la partie en herbe souvent inondée entre le collège et le terrain sera réaménagée ;
- la proximité entre la buvette et le terrain est un réel plus pour le club de football Etoile-Sporting.

La meilleure solution est de créer ce terrain en est (annexe 2) à la place du terrain principal actuel.

## **Historique**

Le premier terrain en gazon synthétique, composé entièrement de fibres artificielles, est apparu en 1968. Cette technique, dite de la 1<sup>ère</sup> génération, fabriquée jusqu'à la fin des années septante, a été développée notamment pour la pratique du base-ball et du hockey sur terre. Dès cette période, la deuxième génération (comme celui du centre sportif de la Charrière) s'est transformée, avec l'apparition de sable de quartz dans les fibres, rendant ces surfaces beaucoup plus agréables pour jouer au football.

Actuellement, la technique ayant notablement évolué, les pelouses synthétiques sont de la 3<sup>ème</sup> génération. Avec ces nouvelles surfaces, les joueurs retrouvent pratiquement les mêmes sensations que sur un gazon naturel.

Ce nouveau gazon est constitué de fibres en polyéthylène, d'une ou deux sortes différentes suivant le fabricant, qui sont reliées à un support construit en polyester et en polyéthylène. Du sable de quartz est déposé au fond du tapis afin de le lester puis, une certaine quantité de caoutchouc (granulats) remplit le gazon.

## **Utilisation et homologation**

L'évolution de ce matériel permet vraiment de jouer « presque » comme sur une surface naturelle. Ce genre de terrain permet de pratiquer le football lorsque les conditions sont particulièrement difficiles, ce qui n'est pas le cas pour les surfaces naturelles, surtout à 1000 mètres d'altitude. Nous constatons également que le coût d'entretien est nettement inférieur à celui d'un terrain standard malgré l'investissement plus élevé de départ. Plusieurs études montrent que le coût horaire est inférieur de moitié à celui d'un terrain en gazon et relativement identique à celui existant actuellement sur le terrain de sport des Forges.

Il est désormais admis que ces terrains représentent une alternative intéressante à nos terrains naturels et nous restons persuadés que le fait d'avoir des terrains naturels et synthétiques permet une offre complémentaire. L'évolution qualitative de ces derniers n'est plus à démontrer et les instances internationales du football (UEFA, FIFA) agrèent ces pelouses.

Ces organismes ont édité une grille de critères pour homologuer ces surfaces : roulement et rebondissement du ballon, souplesse, absorption des chocs, résistance à la rotation, etc. Après avoir subi ces tests, le type de gazon reçoit une ou deux étoiles. Pour accueillir des équipes évoluant dans des ligues supérieures, l'obtention de deux étoiles est nécessaire, mais paradoxalement, le coût des gazons deux étoiles n'est pas forcément plus élevé.

## **Etude médicale sur les risques de blessure**

Sur une base de 1000 heures d'utilisation et pour différents types de blessures, les statistiques démontrent que le nombre de blessures est inférieur de 50 % sur gazon

synthétique par rapport à une surface en gazon nature. En ce qui concerne les blessures de fatigue et musculo-tendineuses, les résultats sont identiques.

A noter qu'une grande différence a encore été relevée sur les terrains dont la sous-couche est équipée d'un revêtement élastique, comme cela sera le cas aux Foulets.

### **Descriptifs techniques et choix de cette réalisation**

Le nouveau revêtement proposé est de type FIFA 2 Star, reconnu par l'ASF et certifié ISO.

Le marché en plein développement de ce genre de produits, notamment depuis leur homologation, a vu de nombreux fabricants se lancer dans la production de ces surfaces. Chaque année, de nouveaux types de revêtements apparaissent. Cette situation, implique d'avoir recours à un conseiller technique reconnu. Ce dernier, avec la contribution d'un bureau de génie civil, a reçu la mission d'élaborer un cahier des charges très pointu allant de la rédaction des soumissions à la surveillance du chantier et au choix des matériaux.

Pour que le projet soit complet, nous avons élaboré une réhabilitation comprenant non seulement le terrain de jeu mais également l'arrosage, les projecteurs et la clôture du terrain.

Pour la partie entre le collège et le terrain, une collaboration active aura lieu avec l'école pour trouver les meilleures solutions pour cette espace.

Conformément à la législation, cette réalisation est soumise à la procédure des marchés publics, avec publication dans la feuille officielle et sur SIMAP. La procédure a été lancée, sous réserve de votre approbation du présent rapport et d'un éventuel référendum.

Suite à l'étude préliminaire, le résumé des prix se trouve ci-dessous.

### **Travaux et coûts :**

<b>Description</b>	<b>CHF</b>
Terrain synthétique (Football Turf, arrosage et éclairage).	1'610'140.-
Reconstruction du terrain de basket + saut en longueur	190'005.-
Chemin d'accès et escaliers d'accès	26'800.-
Talus autour du terrain	24'640.-
Raccord des canalisations en aval	17'000.-
Honoraire bureau d'ingénieur	87'500.-

Frais divers et imprévu	150'000.-
Total HT	2'106'085.-
TVA 8%	168'497.-
<b>Total TTC (arrondi)</b>	<b>2'275'000.-</b>

### Calendrier des travaux

L'objectif est de faire réaliser ces travaux autant que possible pendant les vacances scolaires. Cependant, vu l'ampleur de ces derniers, un débordement avant et après celles-ci est inévitable. Les utilisateurs de cette installation (écoles et clubs) subiront quelques inconvénients pendant la durée des travaux. Le Service des sports mettra tout en œuvre, comme il l'a fait lors de la réalisation du terrain synthétique des autres stades, pour minimiser les conséquences négatives pour les utilisateurs.

Les étapes du projet de rénovation sont les suivantes :

- Adjudication définitive ;
- Début des travaux à fin mai 2014 après le délai référendaire ;
- Fin des travaux prévus en octobre 2014.

### Conséquences sur les finances et subventions

Les travaux présentés dans ce rapport feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Fonds des sports ; les éventuelles subventions reçues (en principe 10%) seront portées en déduction du crédit sollicité.

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit:

	CHF
Amortissement (5%)	113'750.-
Intérêts 2.9% sur la moitié de l'investissement net	32'987.-
soit une charge annuelle de	<b><u>146'737.-</u></b>

Les travaux susmentionnés figurent au budget des crédits à solliciter pour un montant de CHF 2'100'000.- au Service des sports. La charge d'intérêts relative à ce montant est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement a été inclus dans le budget. Le dépassement par rapport au budget s'explique par le fait que, dans un premier temps, le Conseil communal imaginait réaliser l'assainissement du terrain grillagé de handball et de la piste de saut en longueur dans une seconde étape qui aurait fait l'objet d'une demande de crédit spécial en 2015.

Cette partie du projet représente un investissement de l'ordre de CHF 200'000.-. Or le fait de réaliser l'ensemble des travaux en une seule étape permet de réduire le coût total d'environ CHF 20'000.-.

### **Conséquences sur les ressources humaines**

Aucune.

### **Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature**

Le projet qui vous est soumis répond aux objectifs 1.4 "Améliorer les infrastructures culturelles, sportives et de loisirs" et 1.8 "Soutenir la vie sociale et associative" décrit dans le programme de législature, objectifs qui s'inscrivent dans l'axe "Bien vivre dans la cité". Par ailleurs cet investissement correspond également aux priorités qui ont été validées par votre Autorité durant sa séance du 31 janvier 2011 lors de l'examen du rapport relatif à l'état des lieux des infrastructures sportives, aux priorités et au calendrier des investissements nécessaires à leur pérennité.

### **Collaborations intercommunales**

Afin de continuer la collaboration et le rapprochement avec la Ville du Locle, les projets de réhabilitation, de rénovation ou de construction de nouveaux terrains sont communiqués au Conseiller communal responsable des sports de la Ville du Locle, dans le but d'éviter les redondances d'infrastructures et de garantir la complémentarité de nos installations respectives.

### **Éléments relatifs au développement durable**

L'état de santé détermine dans une large mesure la qualité de vie de l'individu. Il exerce aussi une influence importante sur la vitalité économique. La protection et la promotion de la santé sont par conséquent deux objectifs prioritaires du développement durable. Notre Ville, par son soutien aux clubs sportifs, en l'occurrence à tous les clubs de football de la ville, par la réhabilitation de cette infrastructure, s'inscrit pleinement dans les buts poursuivis en matière de promotion de la santé et d'intégration.

Il convient de relever également que l'entretien d'un terrain synthétique (un simple lavage – brossage hebdomadaire) est moins onéreux et plus respectueux de l'environnement que celui d'un terrain en gazon naturel qui nécessite un apport conséquent de produits chimiques.

### **Préavis de la Commission des sports**

Lors de sa séance du 10 février 2014, la Commission des sports a été saisie du rapport. Elle a donné un préavis favorable au projet de rénovation du terrain de football des Foulets, sans remarques particulières et en recommandant son acceptation par le Conseil général.

Il est à noter que ce projet a reçu un soutien unanime de la part de la Commission.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
Pierre-André Monnard      Thibault Castioni

### LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

**Article premier.-** Un crédit de CHF 2'275'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour procéder à la réalisation d'un terrain synthétique au centre sportif des Foulets et la réhabilitation du terrain de jeux et du saut en longueur adjacent.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements du Service des sports.

**Article 3.-** L'investissement sera amorti au taux annuel de 5%.

**Article 4.-** Les subventions éventuelles viendront en déduction du crédit.

**Article 5.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente                      Le secrétaire  
Sarah Blum                          Shaip Imeri

**M. Marc Schafroth, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Encore un terrain synthétique, serions-nous tentés de dire. Et pourtant, nous ne le dirons pas, ou du moins pas trop fort. Du moins, pas dans un sens péjoratif, car comme nous l'avons toujours fait, nous allons continuer à soutenir le sport et de là, l'amélioration de ces infrastructures tant et aussi longtemps que cela reste possible. Pour le groupe UDC, la rénovation du terrain des Foulets n'a pas posé de grandes questions, en effet.

Le groupe UDC remercie les auteurs du rapport qui nous offrent une vue complète avec deux variantes et des explications détaillées. Le rapport est ainsi clair. De ce fait, nous apprenons qu'hormis le terrain de foot, le terrain de basket et le saut en longueur seront reconstruits en raison des travaux d'élargissement du terrain en lui-même.

Notre groupe pose malgré tout deux questions. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur le nombre de terrains qui devraient encore être rénovés, ceci principalement en raison des travaux et projets onéreux qui nous attendent ces prochaines années et nous pensons là en premier lieu au centre aquatique des Mélèzes ? Deuxième question : est-il exact que des clubs de la ville se soient vus contraints de renvoyer un match planifié, ceci puisque le terrain aurait été loué à un club externe et que le club local n'en ait pas été averti ? Vous l'aurez compris, le groupe UDC acceptera le rapport qui nous occupe actuellement. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Laure-Anne Herrmann Brand, Verts :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le rapport qui nous est soumis ce soir nous a comblé d'aise et a fait briller nos yeux verts de mille petites étoiles. N'oublions pas que le club de foot éponyme, principal utilisateur du terrain des Foulets, est actuellement le plus grand club de foot de la ville en nombre d'équipes et qu'il joue un rôle social très important.

Au premier abord, peut-être s'étonnera-t-on que les Verts ne s'offusquent pas du remplacement d'un terrain dit naturel par un revêtement synthétique. Or, d'un point de vue écologique, l'entretien d'un terrain synthétique ne demande ni engrais, ni herbicide sélectif, contrairement à un terrain dit naturel. De plus, la biodiversité d'un terrain herbeux peut pratiquement être qualifiée de nulle, dans la mesure où le gazon, les produits chimiques, les engrais et les tontes fréquentes ne favorisent ni la diversité végétale, ni la vie animale, à l'exception peut-être de celle des taupes, qui prolifèrent sous ce genre de surface.

D'un point de vue écologique aussi, un terrain synthétique épargnera les dizaines de lessives indispensables pour récupérer les équipements boueux d'après-match sur un terrain naturel. Les parents, respectivement les mamans de joueurs, apprécieront également.

Quelques petits points d'ombre demeurent qui nécessitent certains éclaircissements, en particulier s'agissant de l'éclairage. L'éclairage prévu est-il un éclairage LED, ou au moins compatible LED ? En cas d'oubli d'ex-

tion, une minuterie est-elle envisagée afin de ne pas troubler la clarté paisible des nuits étoilées ? Certaines infrastructures sportives restant allumées des nuits voire des week-ends entiers, au grand dam, vous imaginez bien, des Verts que nous sommes.

Le rapport indique que l'utilisation des terrains de la ville va dans une direction de partage et de planification afin que tous les clubs de la ville puissent profiter de ces nouvelles infrastructures. Notre Ville cherche à se positionner comme un pôle urbain régional, du moins en ce qui concerne la culture, les écoles et les supermarchés, tel un grand astre luisant dans la galaxie jurassienne. Envisage-t-on dès lors de louer le terrain synthétique aux clubs de la région au sens large, en manque de tels terrains, sachant que d'après nos sources, le terrain de la Charrière ne peut pas être loué ?

Le rapport évoque dans son introduction le terrain en écorce situé aux abords du parcours de bi-cross. Par la suite, il n'en est plus du tout fait mention. Qu'en adviendra-t-il ? Somblera-t-il dans un vaste trou noir ou est-il prévu de le maintenir en état ?

S'agissant des risques de blessures, d'après nos sources footballistiques, les terrains, aussi synthétiques soient-ils, sont aussi durs pour les articulations et le dos que la croûte terrestre, ou l'enrobé bitumeux de notre ville qui finit de partir en morceau après les frimas hivernaux. Ainsi, pour les utilisateurs, il est particulièrement important de prévoir une sous-couche élastique et un revêtement FIFA 2 STAR. Les normes qualitatives des instances internationales de football s'approchant plus du langage de R2D2 de la saga Star Wars, comprendra ici qui pourra.

Enfin, relevant que si la particularité de notre planète est d'y trouver de l'eau, notre groupe rappelle que plus de deux milliards d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable. Il paraîtrait dès lors opportun de prévoir un système de récupération d'eau afin d'éviter d'arroser un terrain synthétique avec de l'eau potable. Nous avons déjà relevé pour la demande de crédit relatif au terrain de la Charrière que l'arrosage des terrains, synthétiques ou pas, avec l'eau du réseau est une aberration. Peut-on nous assurer qu'à défaut de solutions déjà trouvées, une réflexion approfondie est menée à ce sujet, au moins qu'elle le sera ?

Vous l'aurez compris, les Verts accepteront cette demande de crédit. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Lucie Marchon, POP** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Bien que n'étant en général pratiqué que par la moitié la plus virilement membrée de la population, le football est un sport vraiment populaire, qui donne le goût du mouvement et de l'échange à un grand nombre de personnes, permet à certains de s'intégrer en toute simplicité, ainsi qu'à

de nombreux jeunes d'avoir une activité accessible et structurée à travers laquelle il peuvent se construire.

Pour celui qui le pratique, le football reste un sport peu coûteux, et le POP entend bien qu'il le reste. Si l'ensemble de notre groupe est convaincu que l'utilisation abondante d'un terrain synthétique comme celui projeté est garantie et participera de façon positive à la vie sociale de ce quartier, voire de la ville entière, certains relèvent tout de même que son coût est impressionnant. D'une certaine façon, cela nous évoque aussi le côté moins social du football, qui est tout de même un sport dans lequel une poignée de joueurs surévalués font rêver les masses à travers un spectacle médiatique démesuré.

Nous pensons qu'un tel investissement pour une structure comme celle-ci n'est pas à proprement parler un caprice, loin de là, car il en découlera un certain nombre d'avantages évidents et des bénéfices concrets pour la population. Nous nous demandons tout de même si ces normes exigeantes et coûteuses correspondent toujours à des besoins réels et s'il n'y a pas parfois des alternatives à imaginer. Cela dit, le POP acceptera cet arrêté.

**M. Claude-André Moser, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour le groupe PLR, la réalisation proposée aux Foulets est un beau projet. Voilà une nouvelle réhabilitation d'installations sportives dans un secteur qui est relativement éloigné des autres installations sportives que nous avons récemment réaménagées.

Encore une fois pour le foot ? Oui et non. Les installations des Foulets permettent d'autres activités sportives et puis, le football, on l'a dit, reste le sport populaire par excellence. Un sport simple, à la portée de tous. Il est réjouissant qu'un club comme le FC Etoile, j'en ai été impressionné, compte seize équipes, même si c'est le premier club de la ville dans ce sens-là.

Le groupe PLR apprécie que les terrains restent ouverts et accessibles à tous en dehors des moments où les sociétés sportives les occupent. A ce propos, nous aimerions que le Conseil communal nous précise encore s'il y aura d'emblée une clôture partielle autour du terrain synthétique, notamment dans le but de créer une chicane pour éviter des traversées inappropriées de terrains, particulièrement par des propriétaires de chiens.

La réalisation de terrains synthétiques de La Chaux-de-Fonds paraît se concrétiser à un moment optimal, après l'arrivée des synthétiques dits de troisième génération. De toute évidence, ils donnent satisfaction, aussi bien à ceux qui les entretiennent, à ceux qui les utilisent et aux médecins. Nous ne sommes pas confrontés à un nombre de blessures accrues dues à la pratique du football sur de tels revêtements. Je ne pense pas qu'ils soient aussi durs qu'on l'a dit. Ils amortissent les chocs, ils sont moins durs

qu'un terrain gelé et sont moins dangereux qu'un terrain gras. On ne voit plus les blessures qu'on voyait sur le terrain des Forges par exemple, qui griffait et rasait la peau de façon assez sérieuse. Ce n'est plus le cas avec les terrains synthétiques et surtout pas avec ceux de troisième génération.

Et puis, c'est un plaisir d'apprendre que nos amis du Bas profitent de nos installations. Nous nous réjouissons que le Conseil communal continue sa politique de rénovation des installations sportives. Il finira bien un jour de mettre au programme la rénovation des vestiaires du stade de la Charrière que tout notre Conseil avait appelé de ses vœux. Nous ne perdons pas espoir, car nous savons que le Service des sports s'en souvient. Une fois le Centre aquatique en route, il faudra quand même s'atteler aux tribunes de la Charrière et aux équipements qu'elles abritent. Mais ce n'est pas le PLR qui va reprocher au Conseil communal d'adapter ses dépenses à ses moyens financiers.

Notre groupe approuve donc toutes les options prises par le Conseil communal pour ce projet et votera le crédit.

**M. Patrick Jobin, PS :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a examiné ce rapport avec attention et l'acceptera à l'unanimité. Nous avons cependant quelques considérations générales et remarques particulières qui recouvrent une bonne partie de ce que mes préopinants ont relevé.

En préambule, toutefois, une remarque formelle. Nous demandons régulièrement que les références aux PV soient citées, cette fois, c'est le cas. Nous avons les dates des séances du Conseil général qui ont validé les rapports, mais c'est tout ce qui figure dans le texte que nous aurions aimé, notamment pour les PV qui sont d'une certaine longueur, les numéros et les pages concernées. Comme cela, ce sera parfait.

Quant au vif du sujet : sans remettre en cause le rôle d'insertion et d'intégration du football, bien au contraire, nous souhaitons souligner que d'autres sports et d'autres activités culturelles jouent un rôle identique et tout aussi important, notamment auprès de la gente féminine, comme cela a déjà été relevé. Il ne faudra donc pas oublier ces autres activités, lorsque les investissements seront nécessaires pour mettre à leur disposition des infrastructures modernes au seul motif que nous avons déjà beaucoup fait, pour ne pas dire tout dépensé, pour le football en particulier.

Quant à la situation du centre sportif des Foulets et du club de football d'Etoile Sporting, le rapport relève très clairement les besoins et les manques actuels pour ce club. Par contre, nous aurions aimé que le rapport dise plus de choses sur les besoins de l'ensemble de la ville, voire de la région, comme cela a été présenté devant la commission des sports.

A notre connaissance, il existe sept clubs de football dans la ville. Ils ont à disposition quatre, bientôt cinq terrains synthétiques, huit terrains en

gazon, un demi-terrain en gazon, un mini-terrain en écorce et avec tous ces équipements nous nous posons les questions suivantes. Est-ce que ces cinq terrains synthétiques permettront à eux-seuls de répondre à la demande des clubs ? Est-ce que certains sports utilisent aussi ces terrains synthétiques ? Et comme il est dit dans les milieux initiés, les clubs qui bénéficient de ces terrains ont le vent en poupe, alors que ceux qui n'en bénéficient pas auraient de la peine à recruter des juniors. Donc on peut légitimement se poser la question de savoir si tous les clubs ont un accès à ces pelouses synthétiques et/ou s'ils ont tous des revendications de transformation de leurs terrains naturels en terrains synthétiques. En d'autres termes, la question que l'on se pose ce soir et que le rapport ne dit pas clairement est : est-ce que le terrain des Foulets sera le dernier terrain synthétique ou est-ce que nous devons nous attendre à devoir en transformer d'autres dans un avenir proche ou à moyen terme ?

Par ailleurs, on comprend bien l'opportunité de réhabiliter le terrain de jeu et le saut en longueur adjacent. Par contre, le rapport ne dit pas en quoi et pour qui ces installations répondent à un besoin, en particulier pour le saut en longueur, même si on peut le deviner.

Quant à l'utilisation des terrains en hiver, nous posons une question suite au retour des clubs et des services communaux. Le déneigement est très conséquent. Alors évidemment, on imagine aisément que le chauffage est complètement énergivore et hors de prix, donc c'est une option qui devrait être assez facilement écartée, mais le rapport ne dit rien du problème de la neige et nous regrettons que cet aspect ne figure pas dans le rapport.

Enfin, nous tenons à relever que si l'entretien des terrains synthétiques est moins coûteux et plus respectueux de l'environnement que celui des terrains naturels, nous pensons que c'est une raison de plus pour ne pas négliger leur entretien, notamment en ce qui concerne les feuilles d'arbres et autres éléments naturels qui s'incrustent dans les fibres et les dégradent à une certaine vitesse, comme on a pu l'entendre du côté de Neuchâtel.

Finalement, nous relevons de manière anecdotique que le chapitre "*Collaboration intercommunale*" aurait tout aussi bien pu s'appeler "*Communication intercommunale*", puisque la collaboration s'est limitée à une simple information au Conseil communal de notre estimée voisine. Merci de votre attention.

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sport et jeunesse) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule et au nom du Conseil communal je tiens bien sûr à remercier l'ensemble des groupes pour l'accueil très positif que vous avez réservé à ce rapport.

Ce soir, le Conseil communal est heureux de pouvoir vous présenter cette demande car d'une part elle s'inscrit, cela a été dit par plusieurs groupes, dans l'effort que doit consentir notre ville pour maintenir et remettre aux normes nos infrastructures sportives et d'ailleurs nos infrastructures en général. Et d'autre part, car ce projet une fois réalisé fera de nombreux heureux dont certains sont ici ce soir pour assister à nos débats, mais pas seulement. Le FC Etoile Sporting a été cité, mais il n'y a pas que le FC Etoile Sporting qui sera heureux et qui bénéficiera de cette infrastructure.

J'en viens directement aux questions qui ont été soulevées dans les différents groupes. Pour l'UDC, M. Schafroth et d'autres groupes d'ailleurs se sont inquiétés à différents titres de cette question. Je peux vous indiquer qu'afin de répondre aux exigences de l'Association Neuchâteloise de Football, il nous faudra encore mettre aux normes les surfaces de jeu et éclairage, en tout cas sur un terrain, probablement le terrain B de la Charrière, un terrain qui restera un terrain en herbe. Grâce à nos terrains synthétiques, nous pouvons aujourd'hui faire face au calendrier des matches officiels, parfois malgré des conditions météo défavorables pour les terrains en herbe. En ce qui concerne le système de réservation, j'y reviendrais tout à l'heure, plusieurs groupes ayant posé des questions à ce propos.

Pour Mme Herrmann chez les Verts, je me retrancherai derrière la réponse de M. Moser, Dr. Moser quand il n'est pas conseiller général, qui par ailleurs est un bien plus grand spécialiste que moi des blessures dues au sport puisque, comme vous le savez, il est le médecin officiel du FC La Chaux-de-Fonds, comme du HC La Chaux-de-Fonds. Je pense qu'il vous a répondu. J'avais juste noté d'après les études dont j'ai connaissance qu'on ne peut pas forcément dire qu'il y a moins de blessures mais que la nature des blessures est un peu différente et souvent qu'elles sont de moindre gravité. Je crois que c'est aussi ce que disait M. Moser.

En ce qui concerne l'éclairage LED pour des terrains de football, à ce jour cette technologie n'est pas adaptée pour ce type d'usage. Nos fournisseurs nous signalent que peut-être dans quatre à cinq ans, cette technologie serait développée, alors ce sera à voir à ce moment-là. Cas échéant, pour ce terrain-là, il suffirait de remplacer la coiffe, c'est-à-dire ce qu'il y a vraiment tout en haut des mâts d'éclairage pour pouvoir adapter nos mâts à cette technologie. Evidemment, on suivra avec attention ce qui se passe dans ce domaine. L'éclairage sur le site sera différencié en deux zones pour le terrain synthétique et une troisième zone pour le terrain d'entraînement. Il sera programmé pour s'éteindre automatiquement vers 22 heures - 22 heures 30. Ce sera encore des détails à régler mais il sera programmé pour s'éteindre automatiquement. Il n'y a pas que vous qui regrettez que parfois, dans des installations dans lesquelles on n'a pas forcément la possibilité de faire ce type de programmation automatique, des terrains restent

allumés durant des heures, voire des week-ends entiers, puisque le Service des sports lui aussi déclare que des terrains restent illuminés pendant de longues heures pour rien.

En ce qui concerne le terrain en écorce, il est plutôt en bon état à ce stade. Il va être conservé, on va continuer un entretien normal. Maintenant à horizon huit, dix, quinze ans, je ne sais pas ce qu'il en adviendra, mais pour l'instant ce terrain sera conservé en l'état.

En ce qui concerne la récupération d'eau, je crois que vous le savez, le Conseil communal est attentif à cette question. Il y a quelques semaines, votre Conseil a approuvé un crédit pour la construction de nouvelles serres au centre horticole (oui, sauf votre groupe, mais pour d'autres raisons). Dans le cadre de ce projet, nous avons pu profiter de l'opportunité de mettre un réservoir et de récupérer les eaux de surface pour arroser les plantes. La question que vous posez, aussi quand elle avait été soulevée pour la Charrière que pour le terrain des Foulets reste une préoccupation du Conseil communal mais on n'a pas intégré un dispositif de ce type à ce projet, car c'est extrêmement coûteux. On a plutôt imaginé qu'un dispositif de ce type pouvait être imaginé au moment où on aurait à intervenir sur la toiture du collège adjacent qui est le collège des Foulets. En tout cas, je peux vous garantir que ce sont des préoccupations que nous partageons, j'espère d'ailleurs dans l'ensemble de ce Conseil général, toute tendance politique confondue. Nous y resterons attentifs. Je reviendrai sur les réservations.

Pour Mme Marchon, peu de questions finalement, peut-être quelques remarques sur le coût d'un terrain synthétique, qui peut paraître relativement élevé. Alors c'est vrai, le coût de construction d'un terrain synthétique est plus élevé que celui d'un terrain en herbe, je ne fais pas de comparaison internationale avec les enfants qui pratiquent le foot partout où c'est possible, c'est-à-dire où c'est plat et où il n'y a pas trop d'obstacles, parfois même sur des terrains même pas engazonnés. Dans les comparaisons qu'on peut faire ici en Suisse, oui, bien sûr, c'est un investissement qui est un peu plus élevé. Cela dit, du point de vue économique, il y a quelques avantages tout de même, c'est que les coûts d'entretien sont moins élevés qu'en terrain en gazon naturel. Il y a aussi déjà été mentionné l'avantage de ne pas avoir à utiliser des produits chimiques pour l'entretien de ces terrains et en ce qui concerne la durée de vie d'une installation de ce type, vous aurez peut-être relevé que cet objet sera amorti sur une durée de vingt ans. Tout ce qui concerne la sous-structure du terrain a une durée de vie d'une quarantaine d'années et le tapis de surface, qui se pose comme un tapis tendu (on arrive avec des rouleaux et on les dépose sur la couche), a une durée de vie aujourd'hui estimée à une quinzaine d'années. Evidemment, cette durée de vie dépend du degré d'utilisation, comme votre tapis tendu à la maison, plus vous marchez dessus, plus il s'use; là c'est exactement la même chose. Cette seule partie, remplacer le tapis d'un

terrain synthétique, coûte aujourd'hui environ CHF 400'000.-. Il y a quelques années, il n'y a pas si longtemps, c'était CHF 700'000.-, c'est vous dire si les prix ont fortement baissé et vont peut-être d'ailleurs encore diminuer. Donc économiquement, dans la durée, cela reste une opération tout à fait raisonnable pour notre ville.

Pour M. Moser sur la question des clôtures, à ce stade, nous avons prévu de construire une clôture sur les côtés Sud, Est et Ouest du terrain, sous réserve des détails d'organisation qui se prennent en cours de chantier. Mais c'est ce qui est aujourd'hui prévu, donc pas au Nord, c'est-à-dire du côté du collège. Et ensuite, comme nous l'avons fait sur d'autres sites, on va évidemment suivre comment le site vit et le cas échéant, on prendra des mesures supplémentaires si elles s'avèrent nécessaires.

Sur la rénovation des vestiaires de la Charrière, vous avez répondu vous-même à votre question et je vous en remercie d'ailleurs... **(RIRES)**

A moi de passer à l'intervenant suivant, M. Jobin, pour le Parti socialiste. Est-ce que les cinq terrains synthétiques que nous aurons suffiront pour répondre à la demande de l'ensemble des clubs ? En principe, oui, sous réserve bien sûr d'une augmentation importante de la demande, c'est-à-dire du nombre d'équipes et de pratiquants, mais pour cela il faudrait aussi que la population de la ville augmente quand même considérablement parce qu'on a quand même des effectifs déjà très importants en Ville de La Chaux-de-Fonds en ce qui concerne le football. Les terrains synthétiques ne sont en principe pas utilisés pour la pratique d'autres sports, hormis par les écoles bien sûr, qui, à divers titres, utilisent ces terrains pour les heures de gymnastique.

Je viens à la question de la réservation et à la possibilité d'équipes d'autres communes d'avoir accès à nos terrains synthétiques. Nos terrains synthétiques sont gérés aujourd'hui exactement de la même manière que le sont les salles de gymnastique (et je parle uniquement des terrains synthétiques, on ne peut pas faire cela avec les terrains en herbe). La planification et les réservations peuvent se faire par Internet, sur le site de la Ville grâce à la plateforme GELORE. Vous avez un agenda, vous voyez tout de suite si le terrain est libre, pas libre, s'il est réservé ou non. La priorité est donnée aux clubs de la ville, d'abord au club qui est le principal utilisateur du terrain. Pour le cas qui nous occupe, l'utilisateur principal est bien sûr l'Etoile Sporting. Mais c'est bien le Service des sports qui gère le calendrier des réservations. Et ensuite quand ces deux priorités sont mises dans le calendrier, si un terrain reste disponible, il peut être réservé par quelqu'un d'autre. Le fait de donner accès à ces terrains à d'autres communes est un échange de bons procédés, ce n'est pas à oublier. On parlait de la collaboration avec la Ville du Locle, alors on ne fait pas que de leur envoyer nos rapports concernant les infrastructures sportives, mais il y a typiquement ici une coordination, un échange d'informations entre les villes pour savoir qui

aurait un terrain synthétique. C'est d'ailleurs pareil avec les patinoires, il y a une excellente collaboration avec La Chaux-de-Fonds, avec Le Locle et bien sûr avec Les Ponts-de-Martel.

Je n'arrive plus à me lire ! Pour le déneigement, écoutez je ne vais pas vous répondre de sottises; je vais reprendre la question en séance de direction. Effectivement, c'est complexe de déneiger un terrain de foot, c'est coûteux et ne peut se faire qu'à certaines conditions : il ne faut pas que la couche de neige soit trop épaisse, ni que la température soit trop basse et il faut bien sûr intervenir avec des machines idoines. On a fait des essais, mais la seule chose que je peux vous garantir, c'est qu'il n'y a pas de déneigement systématique des terrains de foot, encore que vous me direz que cet hiver n'est pas le meilleur exemple qui soit, puisque la couche de neige a rarement été persistante.

Le terrain de basket, respectivement la rénovation du saut en longueur, profitera bien sûr d'abord aux écoles, qui utilisent ces installations. On a encore eu des contacts très récemment avec les écoles pour figurer quelques détails d'exécution du projet. Mais ce sont aussi des terrains qui sont ouverts, comme les terrains de foot, à toute la population. Le Conseil communal est toujours ravi de voir que ces installations sont aussi sollicitées hors du cadre scolaire, hors du cadre d'une association sportive par énormément de gens. Si vous avez l'occasion de passer près de ces terrains, par exemple aux Forges, mais c'est vrai aussi aux Foulets, vous verrez que ces espaces sont quand même très largement utilisés.

Il me reste à vous remercier de l'accueil que vous avez réservé à ce rapport. J'espère avoir répondu à l'ensemble de vos questions. Si ce n'est pas le cas, je reste bien sûr à votre disposition. Je vous remercie de votre attention.

**M. Hugues Chantraine, UDC** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais revenir sur la réponse du représentant du Conseil communal concernant les réservations par rapport aux terrains.

Il semblerait, et là je parle évidemment au conditionnel parce que ce n'est pas ma spécialité, que certaines réservations ne peuvent se faire que par e-mail. En l'occurrence, je suis très heureux d'apprendre qu'il y avait d'autres systèmes qui marchaient mais il arrive effectivement que des clubs sportifs, des clubs de football de la ville soient empêchés de jouer. C'est le cas ce soir, où Inter A devait rencontrer Etoile et a dû reporter son match, parce que le terrain était loué à Tavannes-Tramelan. En l'occurrence, la rencontre entre Inter A et Etoile avait été dûment réservée par e-mail comme cela avait été annoncé par un collaborateur du Service des sports. Apparemment le mail n'a pas été ouvert et le terrain est resté libre jusqu'à ce que la commune de Tavannes-Tramelan le loue et donne l'impossibilité à nos clubs de pouvoir jouer. Merci.

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sport et jeunesse) :** Ecoutez, je vérifierai ce point avec la direction du Service. Je n'exclus évidemment pas qu'une fois il puisse y avoir un problème, parce que comme vous le savez, l'erreur est humaine.

Je ne peux pas vous donner de réponse absolue ce soir, quoiqu'un collaborateur me fait signe depuis le fond de la salle en disant mon nom, donc il doit contester cet élément, mais je vais reprendre cette question avec la direction du Service des sports pour vous dire ce qui s'est passé. Je vous tiens volontiers au courant. On a une séance de commission des Sports le 17 mars, je pense qu'on pourra évoquer cette question lors de notre prochaine séance.

**L'arrêté est accepté par 32 voix sans opposition.**

**Mme Sarah Blum, Présidente :** Nous allons passer au point 3 de l'ordre du jour, cependant, si certains spectateurs sont fatigués, ils peuvent s'en aller maintenant discrètement. Ils commencent l'école tôt demain matin !

## Rapport du Conseil communal

**A l'appui d'une demande de crédit d'investissement de CHF 3'149'000.- dont :**

**CHF 1'200'000.- TTC pour les Travaux publics ;**

**CHF 1'895'000.- HT pour le Service des eaux ;**

**CHF 54'000.- TTC pour le Service du domaine public ;**

**pour la réalisation du programme 2014 des chantiers d'entretien constructif et d'extension des voies de circulation, des réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux ainsi que pour la mise en conformité de la signalisation routière des tronçons de rue correspondants.**

(du 12 février 2014)

## au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### Préambule

Pour mémoire, les travaux appelés Viteos-TP sont ceux menés de concert par les Travaux publics (TP) de la Ville et la société Viteos SA pour l'assainissement ou la construction des réseaux souterrains (eaux usées, eau potable, gaz, électricité et chauffage à distance). L'assainissement de la chaussée n'est entrepris que lorsque son état le justifie. Le Service d'urbanisme et de l'environnement (SUE) et le Service du domaine public (SDP) sont associés à la planification.

Depuis 1981, ce sont environ 36 km de chaussées (sur les 105 km des routes urbaines) qui ont été assainis partiellement ou totalement dans le cadre des travaux Viteos-TP.

Le budget des investissements 2014, approuvé par votre conseil le 10 décembre 2013, mentionne un crédit à solliciter pour les travaux Viteos-TP de CHF 4'650'000.- au chapitre 700 "Infrastructures – Génie civil".

Ce budget, élaboré en août et septembre 2013, prévoyait notamment des travaux sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la place éponyme et l'embranchement sud de la rue de Gibraltar, pour un montant de CHF 3'480'000.-.

Or, fin novembre dernier, le Service des ponts et chaussées de l'État de Neuchâtel nous a annoncé vouloir assainir le revêtement du boulevard de la Liberté, entre le giratoire des Crêtets et le Bas-du-Reymond. Ne pouvant envisager de perturber le trafic simultanément sur les deux entrées de la ville par le sud, nous avons dès lors décidé de reporter les travaux prévus sur la rue de l'Hôtel-de-Ville à 2015.

## **Considérations générales sur la nature des travaux**

### Travaux publics

#### a) Évacuation des eaux

Pour les tronçons concernés, l'état du réseau collecteur des eaux usées a préalablement été évalué par un contrôle télévisuel.

Une reconstruction est envisagée lorsque :

- la capacité du collecteur à absorber les débits d'eau est insuffisante ;
- l'estimation de sa durée de vie résiduelle est inférieure à 15-20 ans.

Sont également planifiés les travaux d'entretien courant sur le réseau collecteur, comme par exemple le réaménagement de chambres ainsi que la réfection, le remplacement ou la rehausse des regards.

Lorsque cela s'avère nécessaire, de nouvelles chambres de visite sont aménagées sur le collecteur existant pour faciliter son auscultation et son entretien. Le réseau collecteur de la ville présente en effet la particularité d'avoir de nombreux embranchements borgnes.

Le PGEE n'étant pas encore disponible, la mise en place d'un système séparatif est évaluée de cas en cas, visant à évacuer les eaux de surface des routes et des trottoirs vers des exutoires naturels existants (infiltrations, failles, karsts). Tant le Service de l'environnement que l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie (ISSKA) sont alors associés à l'étude.

#### b) Routes

Les tronçons concernés par les travaux Viteos-TP sont examinés visuellement pour évaluer l'état de la route et des trottoirs. La portance de la chaussée est analysée au moyen d'un déflectographe.

En fonction du résultat des investigations et de l'emprise des terrassements, différents cas peuvent se présenter quant à l'ampleur des interventions prises en charge par les TP :

- aucune intervention des TP lorsque l'emprise des fouilles est inférieure à 50% de la surface de la route, que le revêtement est en bon état et qu'il offre une planéité (confort), une adhérence (sécurité) et une portance satisfaisantes ;

- pose d'une nouvelle couche de roulement sur toute la surface du tronçon concerné lorsque l'emprise des fouilles est supérieure à 50% de la surface de la route, que ses couches inférieures sont jugées saines et offrent une durée de vie résiduelle d'au moins 10 ans ;
- renouvellement de toutes les couches d'enrobé lorsqu'elles sont détériorées ou insuffisantes quant à leur capacité portante ;
- reconstruction de l'intégralité de la chaussée lorsque l'ensemble de ses couches sont dégradées.

### c) Trottoirs

L'entretien ou l'assainissement des trottoirs et de leurs bordures aux abords des chantiers n'est entrepris que lorsque la chaussée est renouvelée ou reconstruite. La nécessité d'abaisser localement la bordure du trottoir, au droit des passages pour piétons, est alors vérifiée.

Les propriétaires riverains sont encouragés à assainir les trottoirs privés en mauvais état. En fonction des crédits disponibles, une subvention de 40% leur est accordée pour ces travaux, conformément au règlement communal sur les voies de circulation.

Les propriétaires sont systématiquement invités à céder au domaine public la surface du trottoir assaini, la Ville prenant en charge les frais de mutation.

### Service du domaine public

Les travaux incluent le remplacement, si nécessaire, des anciens signaux, ainsi que le complément ponctuel de la signalisation sur l'ensemble des chantiers.

### Service des eaux (Viteos)

#### a) Valeur du réseau d'eau et investissements en relation

Les coûts de génie civil ayant augmenté, une nouvelle valorisation du réseau a été établie à fin 2010.

Pour les canalisations d'eau, comprenant les conduites de transport, de distribution et de branchements,

la valeur de remplacement a été évaluée à :	CHF 246'300'000.-
pour une longueur totale de canalisations de :	273'046 mètres

b) Répartition temporelle des équipements

Répartition dans le temps :

Conduites de transport, de distribution et de branchements

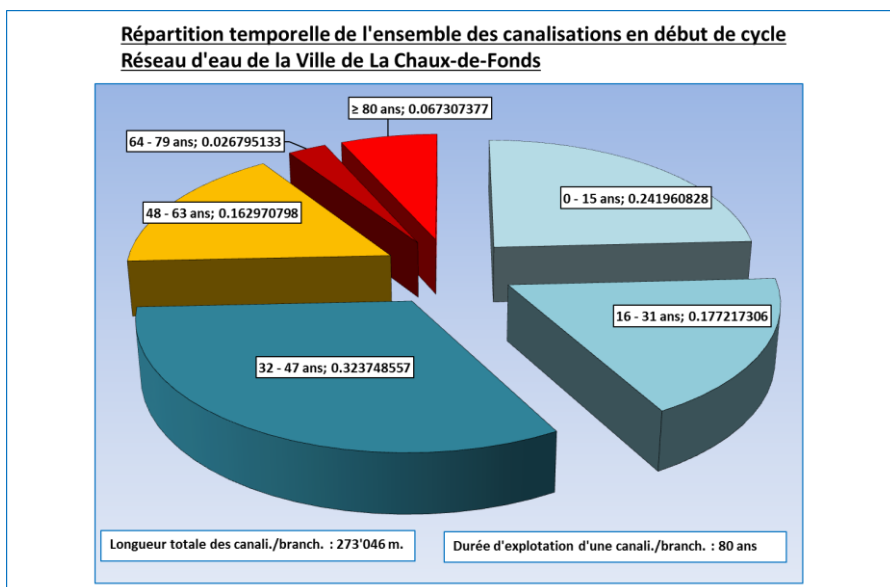
Durée moyenne d'exploitation :

80 ans

Longueur totale :

273'046 mètres

Représentation par période de 16 ans



Il est à noter qu'il a été ajouté d'anciennes conduites de transport et qu'il nous manque encore les conduites des puits et sources des Gorges de l'Areuse. A partir de toutes les différentes valeurs d'équipements par secteur ainsi que des dates de pose, nous avons calculé un optimum d'investissement annuel qui cherche à lisser au mieux les différentes demandes de crédit, tout en assurant un rajeunissement contrôlé des équipements anciens.

Dans l'idéal, il faudrait planifier 5 tranches de 16 ans à 20%.

Pour l'ensemble des canalisations d'eau sur le territoire communal de La Chaux-de-Fonds, l'investissement optimum pour ces prochaines années se monte annuellement à 0.86% de la valeur à neuf du réseau, soit, en valeur absolue et par rapport aux prix unitaires 2011, à CHF 2'109'000.- par an. Pour mémoire, en 2004, il était de 0.65% pour un montant de CHF 1'465'000.-. Ces chiffres comprennent également la part de main-d'œuvre.

c) Investissement optimum

*Investissement pour les 8 prochaines années :*

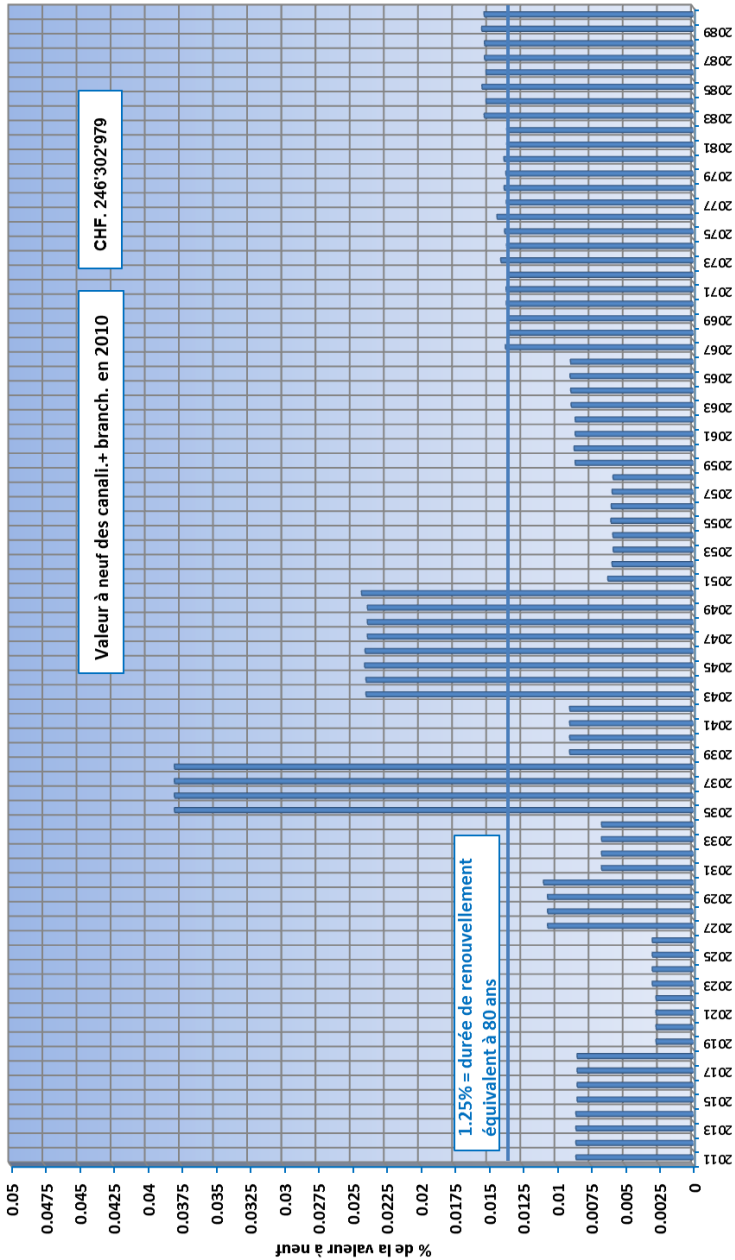
Année	Valeur en CHF	Valeur en %
2014	2'109'000.-	0.86%
2015	2'088'023.-	0.85%
2016	2'088'023.-	0.85%
2017	2'088'023.-	0.85%
2018	2'088'023.-	0.85%
2019	665'000.-	0.27%
2020	665'000.-	0.27%
2021	665'000.-	0.27%
		Moyenne : 0.63%
		Durée d'exploitation équivalente : 152 ans

Pris en compte: conduites de transport, de distribution et de branchements.

Investissements par an en valeurs relatives rapportées à la valeur à neuf 2011.

Investissements constants sur 80 ans : 1,25%.

**Investissements en valeurs relatives, ensemble des canalisations**  
**Réseau d'eau de la Ville de La Chaux-de-Fonds**



L'analyse montre que nous aurons à fournir un effort constant de remplacement qui se monte à environ 0.85% de la valeur de remplacement (amortissement technique moyen de 117 ans, alors que la durée d'exploitation est de 80 ans), puis nous aurons un creux important d'investissements et enfin de gros investissements de renouvellements à fournir (conduite de DN 550 dans la vallée de La Sagne posée dans les années 1950). Cette répartition dans le temps des investissements est à l'image de la répartition temporelle des équipements en place et confirme la tendance annoncée lors de la demande de crédit précédente.

Les canalisations qui dépassent la durée d'exploitation de 80 ans (6,7% de la longueur totale des canalisations à fin 2011) vont lentement diminuer ces prochaines années, ceci en relation avec les investissements optimums proposés. Nous ne cherchons pas à diminuer le remplacement de ces conduites d'une manière trop rapide, ce qui nécessiterait des investissements importants ces prochaines années, mais à contrôler une diminution constante de ces conduites. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les investissements calculés sont, du point de vue du rajeunissement des équipements, un minimum en dessous duquel il n'est pas conseillé d'aller.

En conclusion, pour l'année 2014, les investissements pour l'entretien se montent à CHF 1'695'000.-, sans l'extension du réseau à la rue du Bois-Noir, et représentent un renouvellement annuel de 0.69% de la valeur à neuf 2011 des canalisations d'eau (renouvellement sur 145 ans).

Nous sommes donc en-dessous des investissements optimums calculés, mais, avec le projet d'extension très conséquent en termes de travail, il ne serait pas possible d'effectuer plus de chantiers.

#### d) Valeur des ouvrages de l'eau

La société Viteos SA a calculé la valorisation du secteur de la production d'eau en 2012. Celle-ci tient compte de tous les ouvrages utiles pour l'eau de La Chaux-de-Fonds :

- 16 puits et captages
- 2 galeries "aqueduc"
- 5 stations de chloration
- 6 réservoirs
- 6 stations de pompage

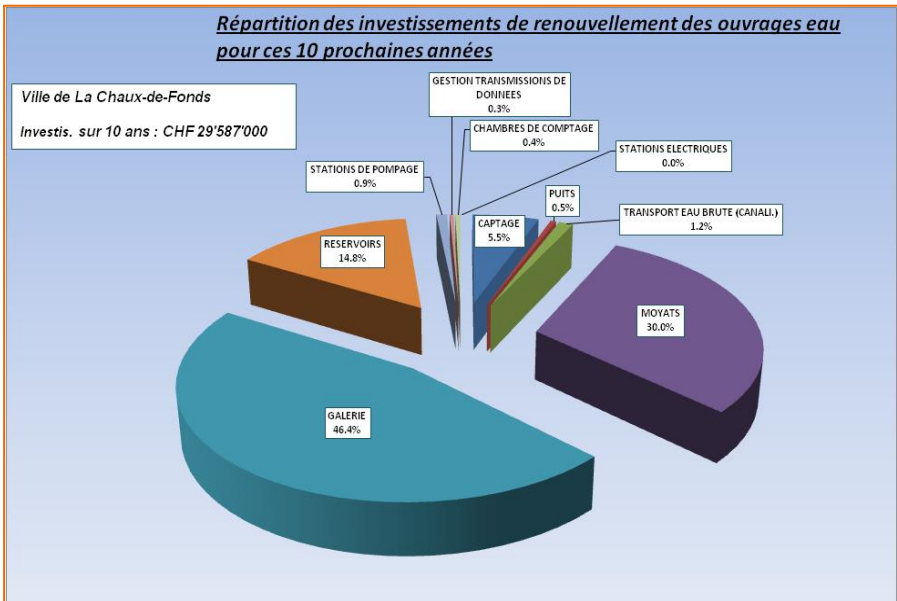
La valorisation a été calculée en fonction de l'année de construction des bâtiments, de l'équipement électromécanique, de l'équipement électrique et de la tuyauterie. Elle donne les résultats suivants :

## e) Valeurs ouvrages eau : Ville de La Chaux-de-Fonds

<b><u>SECTEUR OUVRAGES</u></b>	Valeur à neuf (2011)	Valeur de substance (valeur à neuf compte tenu d'une déprécia- tion linéaire)	Valeur de substance (en %)	Valeur historique (valeur à neuf inflation déduite)	Valeur Résiduelle (solde théorique à amortir)	Valeur résiduelle (en %)
Captage	3'722'000.-	778'490.-	20.9%	726'566.-	259'121.-	7.0%
Puits	1'948'500.-	1'146'604.-	58.8%	894'148.-	461'613.-	23.7%
Transport eau brute (cana- lisation)	350'000.-	2'800.-	0.8%	33'365.-	0.-	0.0%
Moyats	1'775'190.-	3'246'750.-	18.3%	7'214'296.-	2'514'046.-	14.2%
Galerie	13'735'000.-	109'880.-	0.8%	1'309'342.-	0.-	0.0%
Réservoirs	17'267'000.-	6'267'150.-	36.3%	3'831'646.-	1'093'512.-	6.3%
Stations de pompage	1'035'000.-	470'750.-	45.5%	739'510.-	372'227.-	36.0%
Gestion de transmission des données	170'000.-	62'000.-	36.5%	149'953.-	54'689.-	32.2%
Chambres de comptage	180'000.-	44'250.-	24.6%	100'032.-	39'363.-	21.9%
Stations électriques	965'000.-	579'000.-	60.0%	771'540.-	385'770.-	40.0%
<b>Total ouvrages eau</b>	<b>57'124'400.-</b>	<b>12'707'674.-</b>	<b>22.2%</b>	<b>15'770'398.-</b>	<b>5'180'341.-</b>	<b>9.1%</b>

Sur la base de ce tableau, nous remarquons que les ouvrages de l'eau à La Chaux-de-Fonds sont très âgés avec une moyenne pondérée de 81 ans. La valeur de substance n'est plus que de 22%.

Pour rattraper le retard sur les investissements des ouvrages existants, il faudra investir CHF 29'600'000.- sur les 10 prochaines années, ce qui nous donne un investissement moyen annuel de CHF 2'960'000.-. Contrairement aux conduites où nous pouvons découper le réseau par petits tronçons et lisser les investissements, pour les ouvrages nous ne pouvons pas exécuter le 1/10<sup>ème</sup> de la construction et lisser ainsi sur 10 ans. Nous sommes obligés d'avoir des montants conséquents, dont plusieurs ont déjà été accordés (Galerie de la Corbatière, Galerie de Jogne et conduites ascensionnelles). Il reste la chaîne de traitement des Moyats, ainsi que quelques captages d'eau spécifiques. Sous forme graphique, nous avons la répartition suivante :



Bien que la durée d'exploitation moyenne et pondérée de l'ensemble des équipements (au regard de l'expérience) puisse être estimée à plus de 100 ans, il n'en reste pas moins qu'environ 8 ouvrages d'importance ont 120 ans et plus. Cette situation pourrait poser à l'avenir de sérieux problèmes quant à l'approvisionnement en eau de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Les crédits acceptés dernièrement par votre conseil vont cependant dans le sens de sécuriser notre réseau.

#### e) Chantiers divers

Ces chantiers, non localisés, permettent aux services d'exécuter des travaux dans les chaussées lorsque le remplacement des autres équipements n'est pas oppor-

tun. Tout en respectant la planification financière globale par service, ces montants sont utilisés pour la réalisation de programmes particuliers tels que le remplacement de conduites en fonte grise dans des secteurs où des fuites d'eau ou de gaz sont détectées.

**Description des chantiers** (NB : si aucune précision n'est donnée quant à la localisation du chantier, l'ensemble de la rue est concernée par les travaux)

Par rapport aux informations figurant dans le budget général, en page 29, la liste des chantiers a été modifiée. Ceux des rues Ami-Girard, de l'Hôtel-de-Ville, Jacob-Brandt (2 secteurs), du Parc (de la rue Ami-Girard à la rue de la Fusion) sont reportés. En effet les TP, devant également entreprendre des travaux sur ces tronçons, n'ont pu les maintenir dans leur programme après l'évaluation des priorités. De ce fait, le Service des eaux et la société Viteos SA ont remplacé ces chantiers par d'autres où les TP ne sont pas impliqués.

Le chantier de la rue des Vieux-Patriotes est complété par des travaux sur la rue Winkelried, le montant passant ainsi de CHF 350'000.- à CHF 430'000.-.

<b>Rue du Bois-Noir</b>	<b>CHF</b>	<b>1'301'500.-</b>
-------------------------	------------	--------------------

De la rue du Châtelot à l'avenue Charles-Naine

<b>Travaux publics</b>	<b>CHF TTC</b>	<b>1'100'000.-</b>
------------------------	----------------	--------------------

Les couches de base et de roulement du revêtement bitumineux de la chaussée doivent être remplacées, sur une surface de 2'500 m<sup>2</sup>. La couche de fondation doit également être assainie partiellement.

Le réseau d'évacuation des eaux doit être complété pour permettre le raccordement des futures constructions du plan spécial "Les Endroits". Les trottoirs existants seront entièrement assainis et prolongés sur une longueur de 95 mètres.

<b>Service des eaux</b>	<b>CHF HT</b>	<b>200'000.-</b>
-------------------------	---------------	------------------

Il s'agit ici d'une extension du réseau d'eau dans la rue du Bois-Noir pour permettre d'alimenter différentes parcelles et de terminer les bouclages amorcés avec les rues du Beau-Temps, du Bois-Noir et l'avenue Charles-Naine. Le bouclage sur la rue du Beau-Temps se fera avec une conduite en fonte DN 150 et sur l'avenue Charles-Naine avec une conduite en polyéthylène DE 160, ceci afin d'être cohérent avec ce qui avait été posé à l'époque et avoir des tronçons les plus homo-

gènes possible.

**SDP**

**CHF TTC**

**1'500.-**

Normalisation de la signalisation.

### **Viteos SA (autres services)**

Des travaux de modification de l'éclairage public (EP) seront nécessaires si transN décide de supprimer les mâts soutenant la ligne de contact. Cas échéant, de nouveaux candélabres seront posés et l'alimentation électrique adaptée. Si transN maintient les mâts existants, un luminaire complémentaire sera ajouté sur l'un d'eux.

Une nouvelle conduite de gaz sera posée en direction de l'ouest, depuis l'introduction du centre commercial Migros, sur la rue du Bois-Noir, dans la perspective de l'alimentation du futur plan spécial "Les Endroits".

Cette rue étant située dans le périmètre du plan spécial "Les Endroits", la demande de crédit pour l'équipement de ce secteur se fera ultérieurement. Elle comprendra notamment l'élargissement de la route et la création d'un cheminement pour piétons, au nord.

**Rue des Vieux-Patriotes**

**Rue Josué-Amez-Droz**

**CHF**

**439'500.-**

**Rue Winkelried**

Rue Winkelried : en ouest jusqu'au n° 36

Longueur totale : 475 mètres

### **Travaux publics**

Néant.

**Service des eaux**

**CHF HT**

**430'000.-**

Remplacement de la conduite d'eau DN 150 en fonte grise de 1950, par une conduite en fonte ductile DN 150 sur un tronçon et en polyéthylène DE 160 pour un 2<sup>ème</sup> tronçon.

Remplacement de 6 hydrantes et reprise de 15 branchements.

**SDP** CHF TTC 9'500.-

Normalisation de la signalisation.

**Viteos SA (autres services)**

Les services de l'électricité, de l'éclairage public et du gaz participent aux travaux.

**Avenue des Forges** CHF 252'000.-

Du giratoire du Châtelot jusqu'au n° 15  
Longueur : 295 mètres

**Travaux publics**

Néant.

**Service des eaux** CHF HT 245'000.-

Il s'agit ici de remplacer une vieille conduite en fonte grise chemisée par le procédé Saniline. Nous avons déjà eu quelques soucis avec ce type d'infrastructure à plusieurs endroits. La nouvelle conduite sera en fonte ductile DN 200. Remplacement de 4 hydrantes et reprise d'un branchement.

**SDP** CHF TTC 7'000.-

Normalisation de la signalisation.

**Viteos SA (autres services)**

Néant.

**Rue des Primevères** CHF 266'500.-

Du n° 29 au chemin des Postiers n° 5  
Longueur : 230 mètres

**Travaux publics**

Néant.

**Service des eaux** CHF HT 265'000.-

Remplacement de la conduite en fonte grise DN 150 et 200 datant de 1930, par de la fonte ductile DN 200 et du PE de diamètre 160. Reprise de 11 branchements et remplacement de 2 hydrantes.

**SDP** CHF TTC 1'500.-

Normalisation de la signalisation.

**Viteos SA (autres services)**

Les services de l'électricité, de l'éclairage public et du gaz feront également des travaux.

<b>Rue du Parc</b>	<b>CHF</b>	<b>161'500.-</b>
--------------------	------------	------------------

Du n° 43 au n° 63  
Longueur : 150 mètres

**Travaux publics**

Néant.

<b>Service des eaux</b>	<b>CHF HT</b>	<b>160'000.-</b>
-------------------------	---------------	------------------

La conduite DN 100 en fonte grise date de 1895. Elle sera remplacée par une conduite en polyéthylène DE 160. Remplacement d'une hydrante et reprise de 7 branchements.

<b>SDP</b>	<b>CHF TTC</b>	<b>1'500.-</b>
------------	----------------	----------------

Normalisation de la signalisation.

**Viteos SA (autres services)**

Les services de l'électricité et de l'éclairage public participeront aux travaux.

<b>Rue Jardinière</b>	<b>CHF</b>	<b>104'000.-</b>
-----------------------	------------	------------------

De la rue du Balancier à la rue du Modulor  
Longueur : 95 mètres

**Travaux publics**

Néant.

<b>Service des eaux</b>	<b>CHF HT</b>	<b>100'000.-</b>
-------------------------	---------------	------------------

Remplacement de la conduite en fonte grise DN 100 datant de 1915 par du polyéthylène DE 160. Reprise de 5 branchements et d'une borne hydrante.

<b>SDP</b>	<b>CHF TTC</b>	<b>4'000.-</b>
------------	----------------	----------------

Normalisation de la signalisation.

**Viteos SA (autres services)**

Les services de l'électricité et de l'éclairage public participeront aux travaux.

<b>Rue des Bassets</b>	<b>CHF</b>	<b>145'000.</b>
<b>Rue des Bois</b>		

Rue des Bassets : du n° 62 au n° 68

Rue des Bois : du n° 10 au n° 18

Longueur : 230 mètres

### **Travaux publics**

Néant.

<b>Service des eaux</b>	<b>CHF HT</b>	<b>145'000.-</b>
-------------------------	---------------	------------------

Bouclage du réseau entre les 2 rues en fonction des nouvelles constructions.

Remplacement de conduites en fonte grise DN 100 par une conduite en polyéthylène DE 160 y compris pour l'extension.

### **SDP**

Néant.

### **Viteos SA (autres services)**

Les services de l'électricité et de l'éclairage public participeront aux travaux.

<b>Chantiers divers</b>	<b>CHF</b>	<b>479'000.-</b>
-------------------------	------------	------------------

<b>Travaux publics</b>	<b>CHF TTC</b>	<b>100'000.-</b>
------------------------	----------------	------------------

Interventions d'assainissement ponctuelles sur le réseau d'égouts et sur les chaussées.

<b>Service des eaux</b>	<b>CHF HT</b>	<b>350'000.-</b>
-------------------------	---------------	------------------

Remplacement et normalisation de divers branchements d'eau touchés par les travaux ci-dessus, ainsi que tous les branchements d'eau découverts dans le cadre des travaux exécutés par d'autres services où il s'avèrerait que le remplacement est nécessaire.

**SDP****CHF TTC****29'000.-**

Normalisation de la signalisation aux abords des chantiers de Viteos SA qui ne sont pas décrits dans le présent rapport, c'est-à-dire où ni les TP, ni le Service des eaux n'interviennent.

**Viteos (autres services)**

Néant.

**Synthèse**

Chantiers 2014	<b>TP</b>	<b>Service des eaux</b>	<b>SDP</b>	<b>Total</b>
	CHF TTC	CHF HT	CHF TTC	CHF
Bois-Noir	1'100'000	200'000	1'500	1'301'500
Vieux-Patriotes	0	430'000	9'500	439'500
Forges	0	245'000	7'000	252'000
Primevères	0	265'000	1'500	266'500
Parc	0	160'000	1'500	161'500
Jardinière	0	100'000	4'000	104'000
Bassets	0	145'000	0	145'000
Divers	100'000	350'000	29'000	479'000
Crédit demandé	1'200'000	1'895'000	54'000	3'149'000

**Respect des lignes prioritaires fixées dans le programme de législature**

Les travaux prévus dans la présente demande de crédit sont en accord avec le contenu du programme de législature 2012 – 2016, notamment son objectif 3.1 "Planifier le développement de la ville sur le long terme" figurant dans l'axe 3 "Prosperer et se développer" (p. 16).

**Conséquences sur les finances**

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière, calculée sur une durée d'amortissement de 40 ans pour les TP, 50 ans pour le Service des eaux (Service des communes), 10 ans pour le SDP au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.9% sur la moitié du capital, sera de :

**Travaux publics**

Amortissement sur 40 ans (2.5%)	CHF	30'000.-		
Intérêts 2.9% sur la moitié de l'investissement	CHF	17'400.-	<b>CHF</b>	<b>47'400.-</b>

**Service des eaux**

Amortissement sur 50 ans (2%)	CHF	37'900.-		
Intérêts 2.9% sur la moitié de l'investissement	CHF	27'477.50	<b>CHF</b>	<b>65'377.50</b>

**Service du domaine public**

Amortissement sur 10 ans (10%)	CHF	5'400.-		
Intérêts 2.9 % sur la moitié de l'investissement	CHF	783.-	<b>CHF</b>	<b>6'183.-</b>

Pour le Service des eaux, ces investissements sont financés en totalité par le prix de l'eau.

Pour les TP, les investissements concernant les canalisations d'évacuation des eaux sont financés par la taxe d'épuration.

Pour le solde, la charge d'intérêts est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement figure dans les crédits à solliciter en 2014.

**Aménagements urbains**

À la rue du Bois-Noir, la définition des travaux à exécuter s'est faite en étroite collaboration avec le Service d'urbanisme et de l'environnement, étant donné que le plan spécial "Les Endroits" se développera ultérieurement au nord du chantier. La seule mesure d'aménagement prévue est la prolongation en ouest du trottoir sis au nord de la route. La réflexion se poursuivra lorsque les équipements du plan spécial seront projetés.

Pour les chantiers où n'intervient que le Service des eaux, aucune mesure d'aménagement n'est envisagée puisqu'il ne s'agit que de fouilles linéaires de faible largeur.

**Conséquences sur les ressources humaines**

Les travaux seront mis en soumission selon la réglementation des marchés publics. Les prestations pour l'élaboration des plans d'exécution, la mise en soumission et la surveillance des travaux seront faites par les Services techniques des TP et la société Viteos SA dans le cadre normal de leurs activités.

## **Collaboration intercommunale**

Vu la nature locale des travaux, aucune collaboration n'est envisagée avec d'autres communes. Cependant, lorsque cela s'avère nécessaire, la société Viteos SA planifie ses chantiers dans notre commune en coordination avec ceux envisagés dans les communes voisines.

## **Éléments relatifs au développement durable**

### a) Aspect environnemental

Les travaux d'entretien sur le réseau d'eau potable visent la réduction des fuites et ceux sur le réseau d'évacuation des eaux à limiter les écoulements dans les milieux naturels dus aux défauts d'étanchéité des canalisations.

### b) Aspect social

Dans le cadre de ces travaux, un soin tout particulier sera porté à l'entretien et l'aménagement des trottoirs publics ou privés pour offrir aux piétons des cheminements adaptés.

Depuis quelques années, les services de la Ville mettent un soin particulier à informer correctement la population et les usagers des voies de circulation sur la nature et la durée des chantiers.

### c) Aspect économique

L'entretien régulier des infrastructures contribue à préserver la valeur patrimoniale.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures et Énergies lors de sa séance du 10 février 2014, qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

En raison de la nécessité de conserver un effort minimal pour maintenir en état nos réseaux de distribution et de circulation, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Pierre-André Monnard

Le chancelier :

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal  
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures et Energies

arrête :

**Article premier.-** Un crédit de CHF 3'149'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exécution du programme 2014 des chantiers d'entretien constructif et d'extension des voies de circulation, des réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux ainsi que pour la mise en conformité de la signalisation routière des tronçons de rue correspondants.

**Article 2.-** Ce crédit figurera à raison de :

CHF 1'200'000.- TTC au compte des investissements des Travaux publics

CHF 1'895'000.- HT au compte des investissements du Service des eaux

CHF 54'000.- TTC au compte des investissements du Service du domaine public

**Article 3.-** Les investissements mentionnés seront amortis au taux annuel de 2.5% pour les Travaux publics, 2% pour le Service des eaux et 10% pour le Service du domaine public.

**Article 4.-** Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution desdits travaux.

**Article 5.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Article 6.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente  
Sarah Blum

Le secrétaire  
Shaip Imeri

**M. Charles-André Favre, POP :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le POP a accueilli ce rapport concernant un annuel et coûteux rituel des travaux eaux et travaux publics avec un néologisme que vous nous pardonneriez : "*C'est nécecher*". (**RIRES**).

Paradoxalement, ça ne l'est pas assez, puisqu'en particulier s'agissant du réseau de distribution d'eau, notre rythme d'investissement ne permet actuellement pas d'assurer un taux de renouvellement suffisant.

A cela s'ajoute une inquiétude suscitée par la lecture du graphique de la page 7. Si on intègre les investissements de 2011 à 2090, on observe une moyenne annuelle un peu supérieure aux 1,25% théoriques avec un belle tranquillité à partir de 2067. J'aurais 122 ans. Plus près de nous, deux pics d'investissements, un de huit ans, à presque 2,5% dès 2043 et, encore plus près de nous, durant quatre ans, dès 2035, correspondant à 3,8% : c'est la conduite de la vallée de La Sagne.

La question est la suivante : quels moyens faudra-t-il mettre en œuvre pour permettre de réaliser à la fois ces investissements importants et nécessaires et d'autres tâches de la collectivité, par exemple le refinancement de Prévoyance NE ? Autre question, surgie lors de la préparation en groupe l'autre soir, les matériaux utilisés pour le transport de l'eau potable sont-ils exempts de produits potentiellement toxiques pour la santé ? On pense en particulier aux canalisations en plastique et aux restes de la chaussette belge. De plus, les éventuelles certifications fournies sont-elles l'objet de contrôles ? Le respect de la sécurité sur les chantiers reste insuffisant. Quelles mesures sont prévues pour y remédier ? A quoi tiennent les différences d'investissement de Viteos, par exemple si on regarde le rapport d'activité. En 2012, à La Chaux-de-Fonds, on était à 1,02%, Le Locle à 0,9% et Neuchâtel à 1,47% de renouvellement annuel. La coordination Viteos-Swisscom est-elle toujours aussi satisfaisante et efficace ?

Enfin, relevons qu'à notre regret, l'effort mentionné pour l'amélioration de l'éclairage public nous semble vraiment insuffisant. Le groupe POP votera l'arrêté après avoir entendu les réponses du Conseil communal.

**M. Christophe Ummel, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Une hirondelle ne fait pas le printemps, dit-on. Chez nous, c'est plutôt une autre sorte d'oiseau qui fait le printemps, c'est les demandes de crédits pour les réfections de routes...

Le PLR a pu se convaincre par ses représentants à la commission des Infrastructures de l'énergie de la nécessité de ces travaux. Il a pu aussi poser ses questions et se persuader de la bonne facture du rapport et des études. Il acceptera ce rapport.

Il profite de poser une question sur l'état de la route des Bulles, depuis la croisée des Bulles jusqu'au lieu-dit La Monsenièrre qui a été refaite à neuf il y a quatre ou cinq ans avec de l'enrobé recyclé selon un procédé qui n'a pas fonctionné correctement et qui est dans un mauvais état actuelle-

ment. Il aimerait savoir ce que compte faire le Conseil communal pour remédier à cette question. Merci.

**M. Andy Favre, UDC** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme chaque année, nous accepterons ce rapport. En effet, ces dépenses, bien qu'importantes, sont bien entendu nécessaires.

Nous nous permettrons juste une simple remarque. Nous trouvons regrettable, une fois de plus, qu'il nous soit imposé d'amortir les canalisations sur quarante ans alors que nous savons bien que ces dernières ont une durée de vie qui est approximativement du double. Nous souhaitons que le Conseil communal continue ses démarches auprès du Service des communes pour prolonger cette durée d'amortissement. Je vous remercie.

**Mme Nurhan Caglar, Verts** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe Verts a pris acte et acceptera le rapport du Conseil communal du 12 février 2014 à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de CHF 3'149'000.-.

Toutefois, nous aurions deux questions. Pourriez-vous nous dire ce qu'est un embranchement entre deux bornes ? Et que mesure un déflectographe ? Merci.

**M. Michael Othenin-Girard, PS** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. A la lecture de ce rapport, le parti socialiste acceptera la demande de crédit d'investissement proposé, et profite de saluer la bonne collaboration avec les services de l'Etat.

Réjouit d'y trouver des informations quant à l'aménagement en surface, le groupe socialiste souhaite néanmoins que le Conseil communal éclaire notre lanterne et nous indique s'il est prévu que les candélabres soient équipés d'ampoules LED.

De plus, il serait appréciable de connaître la période de l'année choisie et la durée des travaux pour entreprendre ces derniers qui, nous le savons, réjouissent toujours la population. Merci.

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures)** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, je tiens à remercier le Conseil général pour son accueil favorable et plein d'humour, parfois même lyrique, du rapport qui lui est soumis.

Comme vous l'avez sans doute noté, le budget 2014 prévoyait dans les chantiers Viteos TP deux chantiers importants : celui du Bois-Noir, qui fait l'objet notamment de ce rapport et le chantier de l'Hôtel-de-Ville, qui n'est pas abandonné mais qui est reporté. J'aimerais donner ici une explication, qui se trouve d'ailleurs dans le rapport. Le chantier de l'Hôtel-de-

Ville est reporté, parce que le Service des Ponts et chaussées nous a informé qu'il souhaitait assainir cette année le Boulevard de la Liberté entre les giratoires des Crêtets et du Bas-du-Reymond. Il nous a fallu vérifier un élément, ce rapport était dans notre esprit subordonné à une condition : c'était l'assurance que les travaux de La Chaux-de-Fonds Est, c'est-à-dire à la rue du Crêt et à la rue du Manège et la construction du nouveau pont ne se fassent pas en 2015, parce qu'évidemment, comme il est impensable de fermer à la fois l'Hôtel-de-Ville et le Boulevard de la Liberté, il est également impensable de fermer la même année les rues du Crêt et du Manège et la rue de l'Hôtel-de-Ville. Nous avons eu la confirmation de la part des CJ, dont les travaux ne sont pas terminés, ils sont encore en réflexion, notamment quant au futur axe des voies, c'est-à-dire que les CJ réfléchissent à définir s'il s'agit de permettre un jour ou l'autre un trafic des trains en bidirectionnel sur la rue du Manège. Les travaux Crêts-Manège auront lieu au plus tôt en 2016; c'est une information que je tiens à vous donner.

Cela dit, les services techniques ne chômeront pas entre les travaux à la Place de la Gare, ceux sur la passerelle, sur la rue de l'Industrie, sur le Boulevard des Endroits et tous les travaux d'entretien des routes qui vous seront soumis lors de notre prochaine session. Je profite de répondre ainsi à Christophe Ummel. Nous parlerons de la route des Bulles lors de la prochaine session, parce que nous allons proposer de refaire cette route des Bulles sur le tronçon que vous évoquez, cela fera partie du crédit que nous solliciterons auprès de votre autorité. Entre toutes ces activités, les services techniques, même sans le chantier de l'Hôtel-de-Ville, ne chômeront pas en 2014.

Il y avait toute une série de questions, notamment de la part du groupe POP, dont une question sur la sécurité sur les chantiers. C'est une question récurrente, je rappelle qu'il y avait eu une interpellation socialiste en 2011 et que le Conseil communal avait répondu de manière circonstanciée. En substance, ce que je peux dire, c'est qu'il est évidemment de la responsabilité de l'entrepreneur de se conformer aux directives de la SUVA et aux dispositions légales relatives au trafic routier et au trafic piétonnier, notamment dans le cadre du cancelage d'un site, en le clôturant et dans le cadre de la signalétique nécessaire à la sécurité. Lorsqu'on est sur un chantier de la ville, les services techniques et Viteos surveillent le bon déroulement du point de vue de la sécurité des chantiers. Le SDP, quant à lui, veille à ce que le trafic et les chantiers cohabitent de manière harmonieuse. C'est évidemment quelque chose qui nous tient à cœur, de très important. Dans ce cadre-là, la Ville fait son maximum. Aussi, nous ne partageons pas l'analyse selon laquelle sur les chantiers de la ville la sécurité serait déficiente.

Une question concernant Viteos, qui investirait plus à Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds dans les réseaux d'eau. Je vais donner quelques explications sur ces différences, qui d'ailleurs ne vont pas toujours dans le

même sens. Les réseaux d'eau appartiennent comme vous le savez aux villes. Ce n'est pas par exemple le cas des réseaux électriques, des réseaux gaziers ou du chauffage à distance qui appartiennent à Viteos. Du coup, en ce qui concerne les réseaux d'eau, Viteos n'est qu'un mandataire. Chaque année, il fait des propositions d'investissements mais la Ville reste maître de choisir le montant qu'elle entend consentir, l'effort qu'elle entend faire pour renouveler les installations. Ainsi, pour 2014, le Conseil communal de Neuchâtel a fixé une limite pour le renouvellement des installations du réseau d'eau à CHF 750'000.-, alors qu'à La Chaux-de-Fonds, nous fixons une limite à CHF 1'695'000.-. Vous voyez qu'en 2014, l'effort est plus important sur la commune de La Chaux-de-Fonds que sur celle de Neuchâtel.

M. Favre, avec raison, s'inquiète du bourrelet des investissements, notamment entre 2035 et 2039. C'est vrai que 2039 pourrait potentiellement être une année problématique, difficile parce qu'il y aura l'effort à consentir pour Prévoyance NE, puisque je le rappelle, le taux de couverture de Prévoyance NE devra passer en 2039 de 80% à 100% à cause du principe du passage à la primauté de cotisation. Cela concernera toute la collectivité neuchâteloise et pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, l'effort pourrait se chiffrer à 100 millions de francs. Alors oui, c'est potentiellement un moment périlleux sur le plan des investissements, sur le plan financier, mais, comme expliqué plus haut, nous gardons une maîtrise sur les montants consentis pour l'entretien du réseau d'eau. Nous ne sommes donc pas tenus de respecter l'échéancier tel que je vous l'ai présenté. Nous pouvons adapter cet échéancier, nous pouvons le lisser. Il y a une possibilité de planifier de manière différente bien sûr, en coordination avec Viteos, en remplaçant certaines conduites un peu plus vite, d'autres un peu plus tard, que cette durée de vie de 80 ans, qui est la base à partir de laquelle le tableau de la page 7 que vous évoquez, a été élaboré.

M. Favre toujours, pose la question des matériaux utilisés pour le transport de l'eau potable : sont-ils exempts de produits toxiques ? Je ne pourrai répondre que partiellement à cette question. Ce qu'il faut savoir c'est que tous les matériaux doivent passer par une agrégation auprès de la société suisse de l'industrie, du gaz et des eaux, la SSIG. Cela va du matériel de fouille jusqu'aux joints et aux tuyaux en passant par la robinetterie. Cela dit, et c'est là que je ne peux pas vous répondre maintenant, mais je me ferais un plaisir de le faire plus tard, en demandant à mes services des renseignements et douanes. Concernant ce que nous appelons les chaussettes belges, soit du matériel ancien, faut-il aussi que ces objets soient agréés ? J'ignore s'il y a une agrégation a posteriori de ces objets anciens. Il faut que je pose la question à mes services.

Concertant la coordination avec Viteos et Swisscom, elle est très bonne. Vous savez que Viteos participe à la commission des infrastruc-

tures ainsi qu'à d'autres COPIL. Evidemment, notre objectif commun est d'éviter que l'on ouvre deux fois la route en quelques années au même endroit. Je crois pouvoir dire que l'effort consenti dans le cadre de cette coordination porte ses fruits.

Il y avait encore des questions de Mme Caglar. Des questions de compréhension d'un lexique, c'est vrai, parfois un peu obscur. Vous avez demandé ce qu'est un embranchement borgne. Il s'agit d'une conduite secondaire, branchée sur un collecteur plus important sans chambre de visite. Vous avez posé aussi la question de savoir ce qu'est un déflectographe. Sachez que c'est un appareil mesurant la déformation verticale de la chaussée. C'est un appareil qui est placé sous l'essieu d'un poids-lourd qui permet de mesurer à quel point l'usure de la chaussée est avancée et à quel point il s'agit d'intervenir sur ladite chaussée.

M. Othenin-Girard, comme tout à l'heure le groupe des Verts pour des terrains synthétiques, se pose la question de l'éclairage, mais cette fois-ci pour les routes. Sachez que l'éclairage est mandaté à Viteos et qu'il ne concerne pas la présente demande de crédit. C'est-à-dire que les travaux consentis par Viteos pour l'éclairage, comme la consommation d'énergie, sont payés par le budget de fonctionnement, vous trouverez ça dans le budget de la Ville au poste 902. Nous menons une réflexion avec Viteos sur les économies d'énergie : comment éclairer au mieux la ville en consommant le moins possible d'énergie ? Evidemment, les LED sont une solution, mais on ne peut pas en poser partout. Je ne sais pas ce qu'il en est dans le cadre des terrains de foot, si c'est aussi la même raison. On ne peut pas poser des LED partout parce que l'éclairage des LED est trop directionnel, ça fait une sorte de faisceau lumineux, comme une très grande et très puissante lampe de poche. Cela produit un effet, si vous me passez l'expression suivante : éclairé, sombre, éclairé, sombre, éclairé, etc. Pour la sécurité du trafic routier, ce n'est évidemment pas l'idéal. Aussi, nous plaçons des ampoules LED dès que nous le pouvons, sur des endroits comme la Place du Marché, qui est éclairée par des ampoules LED. Il n'y a pas de trafic ni de problèmes de sécurité de ce point de vue-là pour le trafic de la Place du Marché. Comme autre exemple, sachez que les feux de signalisation routière sont aussi équipés d'ampoules LED. Il y a un autre moyen de faire des économies d'énergie, ce sont les lampes à sodium, avec réduction la nuit de la luminosité entre 24 heures et 6 heures du matin. On a de bons résultats avec des économies d'énergie de 35% par rapport à un éclairage normal. Si je vous précise ceci, c'est parce que c'est le système qui avait été choisi il y a trois ans et installé sur la route du Bois-Noir, accroché aux mats TransN. Ce système est destiné à demeurer, sauf qu'il y a une question qu'on se pose et qui n'est pas encore tranchée. Les mats TransN seront-ils déconstruits dans le cadre de l'abandon éventuel des trolleybus ? Si c'était le cas, cela signifie qu'on pourrait repenser complètement le système d'éclairage, ce qui n'implique pas encore qu'on

abandonnerait forcément cet équipement qui est neuf, peut-être serait-il monté sur des mats nouveaux.

Voilà, je crois que j'ai répondu à toutes les questions.

**L'arrêté est accepté par 32 sans opposition.**

**PAUSE**

**Interpellation urgente concernant le parking à la Place de la gare**

(texte au début du présent procès-verbal)

**M. Claude-André Moser, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous justifions l'urgence par le fait que nous avons demandé de mener l'étude du parking parallèlement à la réalisation des travaux de la Place de la Gare, que ceux-ci ont débuté le 3 mars et que le Conseil général n'a été saisi d'aucun projet concret jusqu'ici. Nous sommes pressés, car nous ne voudrions pas que des travaux liés au parking obligent à démolir ce que l'on aura tout juste fini de construire.

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il s'agit du parking au Sud des voies, un projet entre 300 et 500 places, c'est l'intention de la presse. Le Conseil communal acceptera l'urgence. En effet, les questions qui sont posées ici sont des questions pertinentes, mais nous proposons de revenir à la prochaine session avec une réponse complète et circonstanciée, d'autant plus que nous sommes aujourd'hui en discussion avec l'ARE, l'Office d'aménagement du territoire, qui par le fonds d'infrastructures dans le cadre du projet d'agglomération subventionne la Place de la Gare à hauteur de 1,09 millions de francs, qui a donc droit au chapitre. Et puis après douze mois d'analyse du dossier, l'ARE nous a fait part il y a quelques semaines de ses remarques. L'ARE n'accepte pas le projet de parking au Sud des voies sans un certain nombre de cautèles. Il n'accepte pas le principe si nous ne le définissons pas de manière plus précise dans le cadre de tout le réaménagement de la Place de la Gare. Donc, à la prochaine session, je pourrai aussi revenir avec les résultats de cette discussion avec l'ARE et la présentation des cautèles qui seront exigées et nécessaires.

**Mme Sarah Blum, Présidente :** Nous allons maintenant voter pour l'urgence. Que celles et ceux qui... Oui, M. Chantraine pour l'UDC.

**M. Hugues Chantraine, UDC :** Je ne sais pas si on peut prendre la parole à ce stade de la procédure ?

**Voix dans la salle :** Non.

**Mme Sarah Blum, Présidente :** Nous votons d'abord l'urgence.

**M. Claude-André Moser, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne sais pas si je la développe totalement maintenant ou si je la développe si elle va être traitée la prochaine fois. Nous acceptons que le Conseil communal nous réponde la semaine prochaine. Ah, non, le mois prochain. Est-ce que je la développe maintenant ?

**Mme Sarah Blum, Présidente :** Oui.

**M. Claude-André Moser, PLR :** Nous avons accordé lors du vote du crédit de la Place de la Gare une attention particulière à la réalisation du parking. Parce qu'un parking est indispensable près d'une gare, si on veut faciliter l'usage des transports publics et parce que nous sommes conscients que sa réalisation est susceptible de poser un certain nombre de problèmes sur le plan structurel et sur le plan de l'organisation de la circulation.

Nous voulons absolument éviter qu'une fois terminé, il faille revenir en arrière et modifier des secteurs récemment emménagés parce que le parking l'exige. C'est pour cela que nous avons subordonné notre soutien à la réalisation parallèle d'un parking. Le Conseil communal nous avait donné l'assurance qu'une étude serait conduite. Il privilégiait la réalisation du parking au Sud, M. Huguenin vient de parler... Cette solution était décrite comme possible sur le plan géologique et de la répartition du trafic. Nous étions bien contents de voir que c'était envisageable sur le plan géologique, parce qu'il est vrai qu'on peut se poser la question d'une telle réalisation avec le terrain tel qu'il est ou tel qu'on ne sait pas comment il est. On se demande si ce n'est pas plus compliqué de construire un parking que de faire un tunnel. Avec les forces qui doivent exister au Sud, c'est quelque chose qui nous interroge et qui demande à être étudié. On avait vu que le parking sur les voies n'était pas possible parce qu'il impliquait des investissements beaucoup trop importants pour des questions de sécurité, parce qu'une locomotive ne pouvait pas, à grande vitesse, démolir ce parking. Il fallait des structures trop fortes et trop coûteuses pour qu'on puisse avoir cette assurance, et puis sur la Place de la Gare, c'est ce qu'on comprend peut-être le moins bien quand on n'a pas plongé sous la place, c'est pourquoi on ne pouvait pas aller creuser plus profond que les infrastructures qui sont là.

Donc ces trois possibilités paraissent avoir des avantages mais aussi des inconvénients et puis en dehors de celles-là, il n'y en a pas tellement. Avec ce qu'on vient et qu'on est en train de réaliser sur la Place de la Gare,

on a vraiment peur que ce ne soit pas compatible dans un deuxième temps.

Les travaux ont démarré le 3 mars et jusqu'ici on n'a pas eu de crédit d'étude. On s'en inquiète et je crois que dans les réunions qu'il y a eues avec la population, ce sentiment existait aussi. Nous souhaiterions que la prochaine fois (pas la semaine prochaine !), on nous informe de l'état d'avancement, des premières études et notamment de tous ces problèmes qui concernent la géologie, le génie civil et les résistances des matériaux, mais apparemment il y a déjà un certain nombre de réponses qui vont arriver, on est très heureux de cela. Il y a aussi le plan d'accès des véhicules qui n'est pas imaginable au premier abord comme étant extrêmement facile. On regrette que ça ait débuté, mais on est content d'avoir une réponse la prochaine fois. Je vous remercie.

### Projet d'arrêté

Article premier. - Le règlement de la commission financière, du 23 novembre 2004, est modifié comme suit:

Art. 1a (nouveau):

<sup>1</sup> S'il/elle n'est pas membre de la commission, le/la président-e du conseil général, peut participer aux séances. Il/Elle occupe un rôle d'observateur et ne peut intervenir.

<sup>2</sup> Il/Elle est soumis-e aux mêmes règles de la commission financière en son article 7 (secret de fonction).

Article 2. - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Marc Schafroth, Hughes Chantraine, Daniel Nussbaumer, Florian Robert-Nicoud

**M. Marc Schafroth, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La motivation sera relativement brève.

La présidence du Conseil général n'est pas systématiquement représentée lors des travaux de la commission financière. Sa présence lors de délibérations lui sera donc utile lors du traitement du budget, respectivement des comptes par le Conseil général. En ayant participé aux travaux, la présidence peut mieux se rendre compte de ce qui s'est fait et pourquoi les débats prennent certaines fois certaines tournures, et comment elles peuvent aller. Donc il me semblerait important que la présidence puisse participer, comme cela est marqué dans le projet d'arrêté, à titre d'observateur, sans possibilité d'intervenir si elle n'est pas membre de la commission financière.

**M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) :** Madame la Présidente, Mesdames,

Messieurs, le Conseil communal ne s'opposera pas à l'entrée en matière de cette proposition, qu'il juge intéressante.

**M. Christophe Ummel, PLR** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le PLR a un petit peu de peine à se convaincre de l'utilité de ce projet d'arrêté, même s'il poursuit un but louable.

Il nous semble que la charge de président du Conseil général est assez lourde et que d'y ajouter à peu près six à dix séances en plus dans l'année augmente quand même la charge. De plus, c'est un fait que les présidents sont parfois membres de la commission financière, donc dans ce cas-là, ce n'est pas très utile. Si la présidence n'est pas membre, c'est un peu difficile en une année de se plonger dans les actualités de la commission financière. Dans tous les cas, le PLR déplore le fait que la présidence ne puisse pas s'exprimer au sein de la commission. On comprendrait bien qu'elle n'ait pas le droit de vote, mais du moment qu'elle se donne la peine de fréquenter la commission, il nous paraît un minimum qu'elle puisse au moins poser les questions qui lui viennent et puisse prendre part aux débats. Ce sont les remarques que le PLR a. Donc si ce projet est maintenu, nous déposons un amendement qui supprime justement la notion de rôle d'observateur et le fait que la présidence ne puisse pas intervenir et rajoute simplement que ce serait sans droit de vote. Je lis la phrase : *"Si il/elle n'est pas membre de la commission, le/la président/e du Conseil général peut participer aux séances, sans droit de vote."* Voilà l'amendement que nous proposons. S'il y a d'autres termes plus adaptés, on est ouvert.

**M. Marc Schafroth, UDC** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai bien entendu ce qui vient d'être dit. Le rôle de la présidence au Conseil général est un rôle qui est lourd, c'est pour cela que j'ai marqué dans le projet d'arrêté "peut participer", cela n'oblige pas la présidence à y participer mais elle peut le faire. Concernant l'amendement que propose le PLR, il n'y a absolument pas d'opposition de notre part.

**Mme Katia Babey, PS** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le parti socialiste acceptera et le projet d'arrêté et l'amendement du PLR.

**M. Charles-André Favre, POP** : Le POP suivra la même position. Je vous remercie.

**L'entrée en matière est acceptée par 28 voix sans opposition.**

**Mme Sarah Blum, Présidente** : Est-ce que le Conseil communal s'oppose à ce que l'on passe au second tour de débat ?

**M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines)** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal ne s'y oppose pas.

**L'amendement de Christophe Ummel est accepté par 28 voix sans opposition.**

**L'arrêté amendé est accepté par 27 voix sans opposition.**

### Interpellation

*La Chaux-de-Fonds - Texas ?*

*Un projet d'envergure est en train de voir le jour sur la friche de l'ancienne gare aux marchandises. Il offre la possibilité à notre ville d'enfin se doter d'un secteur piétonnier digne de ce nom, joliment baptisé « voie verte ». Nous avons appris que le vert se teinte progressivement de gris et que le projet envisagé initialement se mue progressivement en zone de rencontre, autorisant le trafic automobile privé. Notre déception est à la mesure des espoirs que nous placions dans le projet et nous souhaitons interpeller le Conseil Communal à ce sujet :*

*Ne peut-on pas réglementer l'accès au quartier Le Corbusier afin de le préserver du trafic privé et de garantir à la mobilité douce un cheminement privilégié ?*

*Alors que la sédentarité est un des fléaux de notre société, ne pouvons-nous plus imaginer faire plus de 100 m à pied ?*

*Pourquoi ne pas réserver l'accès exclusivement aux résidants et éviter ainsi le trafic généré par la recherche d'une place de stationnement.*

*Plus généralement, alors que les rues parallèles au Pod pourraient gagner en attractivité, aussi bien au Sud (Daniel Jean-Richard), qu'au Nord (rue du Cygne et de la Serre), le piéton reste l'éternel parent pauvre. À quand une politique de la mobilité douce digne de notre ville ainsi qu'une vraie zone piétonne ?*

*Pour construire un avenir répondant aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, nous devons poser les jalons d'un urbanisme durable tout de suite en limitant la pollution de l'air et en ne sacrifiant pas une nouvelle génération comme au Texas, où l'excès pondéral est et sera encore longtemps une des premières causes de mortalité.*

*Monique Erard*

**Mme Monique Erard, Verts** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Alors que le quartier Le Corbusier est sans conteste un des projets phare dont peut s'enorgueillir notre Ville, nous réalisons que la rue Verte qui en sera la colonne vertébrale n'aura de verte que le nom. Dans un des divers écrits la concernant, la rue Verte est qualifiée de réinterprétation de la rue-jardin, or on en sera loin. Une zone de rencontre n'est pas l'équivalent d'une zone piétonne.

Les raisons évoquées sont liées au fait qu'il faut permettre l'accès motorisé aux entrepôts situés dans le secteur et qu'il faut que les parents puissent amener leurs enfants à la crèche en voiture. Ces motifs ne nous convainquent pas et nous mécontentent. En effet, dans toute zone piétonne, l'accès motorisé est autorisé pour les livraisons. Admettre un accès motorisé à la crèche n'est également pas un argument recevable. L'exemple de la ferme Gallet montre à l'envi qu'il est possible d'amener son bambin à la crèche en parcourant le dernier bout de chemin à pied. Les 50 places de stationnement en surface sont également une source d'inquiétudes, car il est indéniable qu'elles vont générer du trafic par les automobilistes à la recherche d'un endroit où laisser leur précieux engin motorisé, du moins tant que le parking au Sud des voies ne sera pas construit.

La mobilité douce améliore la qualité de vie, la qualité de l'air, diminue le bruit, augmente l'activité physique, offre de nombreuses possibilités d'interactions sociales, bref est bénéfique. Notre ville ne dispose d'aucune zone piétonne, cela contribue à ternir son image ou du moins ne l'améliore pas.

La création du quartier Le Corbusier nous offrait l'opportunité d'enfin combler cette grave lacune. Cette rue Verte pourrait être LE maillon essentiel qui enfin permettrait une alternative au trafic privé si on la poursuivait en direction de la Place du Marché, en partant de la Place de la Gare, aussi bien en Est qu'en Ouest.

Dans notre cité, lorsque l'automobiliste investit un territoire et y prend ses habitudes, force est de constater qu'il est ensuite quasi impossible de l'en déloger. Plusieurs projets ont ainsi été tués dans l'œuf ou ne sont pas satisfaisants. Profitons de cet espace encore à créer, encore vierge pour créer l'embryon d'une zone piétonne qui, avec la nouvelle Place de la Gare, ferait une belle carte de visite pour notre ville.

Nous remercions le Conseil communal de nous rassurer sur ses intentions dans le quartier Le Corbusier, car notre inquiétude de voir cette rue dite verte devenir de plus en plus grise, notre inquiétude donc pourrait nous pousser à trouver l'énergie de tenter de récolter les signatures d'une initiative communale pour la création, enfin, d'une véritable zone piétonne dans notre cité. Je vous remercie.

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remarque que nous continuons de parler de places de parking, mais dans un sens un peu différent de notre discussion précédente.

En ce qui concerne la rue Verte et le quartier Le Corbusier, les choses se sont toujours faites en toute transparence et nous nous étonnons que le groupe Verts découvre aujourd'hui qu'il y aura de la circulation sur la rue Verte. Dans le cadre du rapport qui a été soumis au Conseil gé-

néral le 25 septembre 2007 pour l'adoption du plan spécial Le Corbusier figuraient les éléments suivants par rapport à la génération de trafic du plan spécial. Je cite : *"Le nombre total de places de stationnement nouvelles sur l'entier du site a été estimée et plafonnée à environ 800, soit 950 au total, dont 900 couvertes, le site en comprenant actuellement 150."* Donc, on en compte 150, on en crée 800, on arrive donc à 950 dont 50 places créées en surface le long de la rue Verte.

La desserte des six périmètres d'évolution se fera par la rue Verte, qui s'appellera Promenade Le Corbusier et il n'a jamais été envisagé d'en faire une zone piétonne, cela n'a jamais été dit et encore moins écrit, car cette rue est absolument nécessaire pour accéder aux différents parkings souterrains qui sont prévus sous chaque périmètre de construction. Sauf erreur, en 2007, le groupe des Verts ne s'était pas opposé au rapport et au plan spécial.

A quoi ressemblera la rue Verte ? Elle aura une largeur moyenne de 18 mètres, sera séparée en trois espaces distincts : six mètres au Nord, espace qui sera occupé par de la verdure. Six mètres au milieu, qui seront consacrés à la circulation automobile, cet espace sera en zone de rencontre, donc à 20 km/h et six mètres au Sud qui seront consacrés à des espaces verts ponctués par les 50 places de stationnement que j'évoquais tout à l'heure, 50 places de stationnement public, prévues dans le plan spécial. Dans cette bande de six mètres sont prévus environ 2,5 mètres dévolus particulièrement aux piétons.

Voilà ce qui a toujours été présenté en ce qui concerne la rue Verte et puis je remarque aussi que notre Conseil général aime voyager et aime les hyperboles, c'est une qualité, on est allé il y a quelques années à Kaboul et Grozny, aujourd'hui on se rend au Texas. A titre personnel, nous nous réjouissons que nous nous rendions un jour pourquoi pas à Utopia, à Thélème, ou dans l'Eldorado.

**Mme Sarah Blum, Présidente** : Mme Erard, êtes-vous satisfaite de la réponse que l'on vous a donnée ?

**Mme Monique Erard, Verts** : Satisfaite dans le contenu, mais finalement pas satisfaite, parce que de zone verte ou de zone piétonne il n'y aura pas.

## Motion

### Des chemins balisés pour des promenades autour de La Chaux-de-Fonds

*La Chaux-de-Fonds est une ville extraordinaire où des promeneurs se peuvent se balader dans la nature d'un arrêt de bus à un autre. Il y a cinq ans, après notre inscription au Patrimoine mondial de l'humanité, le motionnaire a conçu Les chemins des 7 abeilles, un projet pour diversifier l'offre touristique mais qu'il a gardé dans ses tiroirs. (<http://danielmusy.net/2014/01/26/les-chemins-des-7-abeilles>)*

*Il s'agirait de 7 promenades, sept chemins colorés balisés par des abeilles de différentes couleurs pour des promenades de 75 à 210 minutes, faciles ou de moyenne difficulté, en lisière de la ville. Leurs 7 points de départ ou d'arrivée seraient facilement atteignables en bus de la gare de La Chaux-de-Fonds. Se restaurer ou boire un verre serait possible dans des établissements se trouvant sur chaque parcours.*

*Ainsi, des touristes pourraient combiner visites culturelles et balades autour de la ville pour découvrir de visu des points de vue originaux sur la métropole horlogère.*

*Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de mettre en oeuvre prochainement ce concept, avec la collaboration de l'Office du tourisme, des services des sports et de la géomatique ainsi que des restaurateurs concernés.*

*Daniel Musy, Monique Gagnebin, Katia Babey, Michael Othenin-Girard, Pascal Buhler, Celia Clerc, Patrick Jobin, Yannick Rappan, Josiane Jemmely, Shaip Imeri*

**M. Daniel Musy, PS :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Cette motion est une motion du parti socialiste que j'ai l'honneur de vous présenter.

Je répète qu'il s'agirait de réfléchir à la création par le Conseil communal de sept promenades, sept chemins colorés et balisés par des abeilles de différentes couleurs pour des promenades de 75 à 210 minutes, de facile ou de moyenne difficulté, en lisière de la ville. Leurs sept points de départ seraient facilement atteignables en bus depuis la gare de La Chaux-de-Fonds et il serait possible éventuellement de se restaurer ou de boire un verre dans les établissements se trouvant sur chaque parcours.

Quelle est l'origine de cette idée ? Elle remonte à l'inscription de notre Ville au patrimoine mondial de l'humanité pour son patrimoine et son urbanisme horloger, c'est-à-dire pour des touristes, et d'ailleurs des visiteurs d'ici aussi, qui s'intéressent à la ville dans son intérieur urbanistique. Ce qui est extraordinaire dans notre ville, c'est qu'elle est aussi très belle à voir de l'extérieur, c'est-à-dire depuis en particulier des points de vues qui permettent d'avoir un regard tout à fait original sur cet urbanisme particulier.

D'où l'idée qui m'est venue de créer, pour un usage tout à fait personnel, un petit fascicule qui s'appelle "Les chemins des sept abeilles", qui a circulé parmi quelques personnes de l'administration communale, mais ça n'a pas donné lieu à plus que du simple intérêt. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé de mettre en oeuvre prochainement cette motion. Mise en oeuvre prochaine, bien sûr, cela signifie qu'on devrait faire

travailler une série de gens mais de manière non obligatoire pour les restaurateurs. Quelqu'un a formulé une remarque sur mon blog comme quoi on allait imposer aux restaurateurs de participer à la démarche. Il n'est de loin pas question d'imposer à qui que ce soit de participer à la démarche. Il s'agit simplement de donner envie.

Pourquoi faire participer l'Office du tourisme ? Parce que bien évidemment c'est un projet qui doit être vendu ou défendu auprès des touristes qui viennent voir la ville pour ses richesses culturelles. Pourquoi utiliser les ressources du Service des sports ? Parce qu'il est peut-être à même d'aider au balisage ou à l'entretien (mais je crois que les chemins sont entretenus). Pourquoi le Service de la géomatique ? Parce que la géomaticienne s'occupe de faire des tracés sur des cartes, ce qui est impossible à faire pour des béotiens comme nous le sommes. Donc cela signifierait qu'on pourrait faire collaborer toute une série de personnes et j'ai même reçu un mail d'un professeur à l'école technique d'informatique qui travaille pour le moment avec des étudiants du Locle pour faire un projet lié à des applications smartphone pour les bâtiments du Locle. Il dit que ce serait très intéressant aussi d'imaginer de pouvoir faire cela pour des applications. En effet, les moyens que l'on peut développer ne sont pas simplement le balisage mais on peut imaginer un petit fascicule, une carte, des applications smartphones, peut-être même en plusieurs langues. Tout cela est à discuter.

J'espère que ça pourra se faire, si j'ai écrit dans la motion "la mise en œuvre prochaine", c'est parce que j'ai eu l'honneur de défendre depuis huit ans plusieurs motions, dont une il y a sept ans et demie qui a été acceptée sur le développement du tourisme rural, qui semble être un petit peu mise dans les tiroirs jusqu'à présent. On ne voit pas vraiment les effets de notre motion sur le carnet familial culturel et sportif déposé il y a cinq ans et demie. On pense et on espère qu'il y aura des concrétisations. Il en va de même pour la participation de la Ville sur les réseaux sociaux. J'espère que celle-là sera moins difficile à mettre en œuvre et fera peut-être plus l'unanimité. Je m'engagerais même, si ça pouvait intéresser le Conseil communal, à faire partie d'un groupe de réflexion ou à proposer des idées. Vous remarquerez que j'ai écrit la motion au conditionnel, ce n'est pas parce que le projet a été réalisé qu'il faut le réaliser tel-quel, tout est ouvert.

Je terminerais par citer quelqu'un qui m'a beaucoup ému. C'est une dame qui a l'occasion de lire mon blog et qui habite en Californie mais qui est originaire de La Chaux-de-Fonds, qu'elle a quitté il y a 51 ans : Mme Monika Sester. J'aimerais évoquer ce témoignage parce qu'il est très émouvant. *"Ville extraordinaire, oui, ma ville. My hometown. Je l'ai quittée il y a 51 ans pour la Californie, mais chaque quartier, chaque montagne, chaque chemin est encore vivant et vibrant dans mes souvenirs. Mes pieds, mes skis, mon vélo ont suivi toutes ces promenades en toutes sai-*

sons. Les voitures étaient rares, les familles étaient grandes et nous marchions partout. L'idée de promenades balisées autour de la ville est géniale et compléterait les petits signes jaunes qui nous guidaient dans les côtes du Doubs et dans nos montagnes et seraient sans aucun doute utilisées et appréciées par nos jeunes générations de touristes, qui n'ont pas une connaissance intime de notre ville." Je souhaitais rendre hommage à cette dame qui m'a écrit et j'espère que cette motion vous convaincra. Merci.

**M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Sécurité, énergies et tourisme) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La motion proposée pour des chemins balisés pour des promenades autour de La Chaux-de-Fonds de M. Musy et de plusieurs cosignataires est une chouette idée. Le Conseil communal est donc favorable à cette motion et propose au législatif de l'accepter.

A titre indicatif, lors des budgets précédents, un montant avec été initialement prévu pour effectuer ces chemins balisés, mais lors des arbitrages budgétaires, ce crédit spécial avait malheureusement dû être abandonné. Si le Conseil général accepte ce soir cette motion, le Conseil communal s'engage à maintenir ce crédit spécial dans les investissements 2015, bien évidemment soumis au Conseil général et à votre autorité en toute finalité.

En cas d'acceptation de votre autorité, nous prendrons contact avec l'Office du tourisme, je l'ai déjà fait en préambule, mais on le refera encore par la suite, et aussi avec Neuchâtel Rando, qui s'occupe des chemins balisés. Je vous remercie de votre attention.

**M. Christophe Ummel, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pas d'opposition, mais une proposition d'amendement que je vous lis. *"Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de mettre en œuvre prochainement ce concept avec la collaboration de l'Office du tourisme, des Services des sports et de la géomatique, ainsi que des restaurateurs concernés, en cohérence avec la mise à jour de "Bon pied, bon œil.""*

En effet, ce concept de "Bon pied, bon œil" est quelque peu vieux, en tout cas au niveau de la signalétique. Ce ne sont pas deux projets identiques, on est d'accord, mais qui évoluent dans le même domaine et il nous semblait qu'il était bien de réfléchir à cela d'une manière un peu globale, puisqu'à l'évidence, ce concept "Bon pied, bon œil" va bénéficier d'un coup de frais ces prochaines années, enfin on l'espère. Voilà, c'est donc notre proposition d'amendement.

**M. Daniel Musy, PS :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je pense qu'il serait utile de demander au Conseil communal avant d'accepter l'amendement du PLR si le concept "Bon pied, bon œil" est toujours dans vos objectifs et si ça ne va pas faire que cette motion va finir par coû-

ter si cher que dans les prochains arbitrages on finira par y renoncer. Il serait peut-être bien d'avoir quelques assurances avant d'accepter l'amendement de M. Ummel.

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je me permets de répondre puisque le concept "Bon pied, bon œil" est traité dans le dicastère de l'urbanisme. Le nouveau concept de "Bon pied, bon œil" est un projet qui est en passe d'être finalisé. C'est pour 2014 que ce nouveau projet verra le jour et que vous en ferez la connaissance. A priori, je ne vois pas bien comment on peut lier les deux choses mais je pense que la réflexion mérite d'être menée. On échangeait à l'instant avec mon collègue Jean-Charles Legrix et on n'a pas d'opposition particulière à cet amendement.

**L'amendement est accepté par 22 voix sans opposition.**

**La motion amendée est acceptée par 29 voix sans opposition.**

**Séance levée à 22h**

La présidente :  
Sarah Blum

Le secrétaire :  
Imeri Shaip

La secrétaire-rédactrice  
ad interim :  
Anaïs Brand